

LISTE DES ABREVIATIONS

AGOA	: African Growth and Opportunity Act
BCM	: Banque Centrale de Madagascar
BIT	: Bureau International du Travail
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
COMESA	: Common Market For Eastern and Southern Africa
CSP	: Centre Socioprofessionnel
DCPNE	: Document – Cadre de Politique Nationale de l’Emploi
DES	: Direction Statistique des Entreprises
EAI	: Enquête Annuelle dans l’Industrie
EF	: Entreprises Franches
EPIB	: Entreprise de Production Intensive de Base
FMN	: Firmes Multinationales
FOB	: Free On Board
GEC	: Groupement d’Expertise et de Compétence
GEFP	: Groupement des Entreprises Franches et Partenaires
GEM	: Groupement des Entreprises de Madagascar
GUIDE	: Guichet Unique des Investissement et de Développement des Entreprises.
IDE	: Investissement Direct Etranger
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IPT	: Indice de Production Industrielle
MAP	: Madagascar Action Plan
MEFB	: Ministère de l’Economie, des Finances et du Budget
MICDSP	: Ministère de l’Industrie, du Commerce et du développement du Secteur Privé
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIC	: Pôle Intégré de Croissance
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
PRC	: Programme de Renforcement des Capacités
PUF	: Presse Universitaire de la Francophonie
SADEC	: Southern African Développement Community
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SRNE	: Service du Répertoire Nationale des Etablissements
SSPB	: Service Statistique des Productions des Biens/INSTAT
TIC	: Technique de l’Information et de Communication
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée.
USA	: United States of America
ZF	: Zone Franche
ZFI	: Zone Franche Industrielle

TABLE DES MATIERES

MEMOIRE DE MAITRISE UNIVERSITE D'ANTANANARIVO.....	1
FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE	1
DEPARTEMENT ECONOMIE.....	1
.....	1
Présenté par: RAMIALILALA Laza Anthony.....	1
Encadré par : Monsieur RAMIARISON Herinjatovo Aimé.....	1
Enseignant Chercheur à l'Université d'Antananarivo.....	1
Année 2005-2006.....	1
departement economie.....	2
mémoire de Maîtrise.....	2
2	
Encadré par :.....	2
Monsieur RAMIARISON Herinjatovo Aimé.....	2
Enseignant Chercheur à l'Université d'Antananarivo.....	2
Présenté par:.....	2
RAMIALILALA Laza Anthony.....	2
Année 2005-2006.....	2
REMERCIEMENTs.....	3
Liste des abreviations.....	4
table des matieres.....	5
Introduction générale.....	9
Partie i	10
Approche theorique de l'industrie.....	10
Chapitre I	10
L'industrie dans les courants des pensees Economiques de base.....	10
1. L'industrie selon les théories économiques libérales.....	11
a- La vision des classiques.....	11
b- La vision des néoclassiques.....	13
2- L'analyse marxiste	15
a- L'évolution industrielle de Marx.....	15
b- L'industrie, le profit et la concurrence.....	16

CHAPITRE II	17
LA THEORIE DE L'ECONOMIE INDUSTRIELLE	17
1- LA THEORIE DE L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE	17
a- La théorie des coûts des transactions de Ronald Coase et de Williamson	17
b- La règle formelle de Max Weber et de Fayol	19
c- La division du travail de Taylor	20
2- La vie des entreprises et le dynamisme industriel	20
a- Les succès industriels et la croissance économique.....	21
b- L'industrie, un moteur de développement économique.....	21
3- LES STRATEGIES DES FIRMES MULTINATIONALES.....	22
a- Les stratégies.....	22
b- Les entraves à la concurrence.....	25
4- LES DETERMINANTS IMMEDIATs DE LA CONCURRENCE	27
a- Les fusions et regroupements.....	27
b- Concurrence et déréglementation.....	28
Partie 2	33
ANALYSE STrATEGIQUE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	
TEXTILES : CAS DE MADAGASCAR	33
Chapitre I	34
Etat de lieu du secteur des Entrprises Franches	34
1- DESCRIPTION.....	34
a- Contexte économique des EF.....	34
b- Régimes juridiques.....	36
2- PERFORMANCES.....	36
a- Les investissements dans les EF.....	37
b- Production.....	38
c- Valeur Ajoutée et PIB.....	39
d- Emplois.....	41
e- Exportations.....	42
f- Importations.....	43
g- Effets d'entraînement.....	45
h- Effet de substitution.....	46
3- CONTRAINTES	47

RECOMMANDATIONS.....	67
Chapitre IV.....	70
Les perspectives de développement économique.....	70
1- Les secteurs des EF parmi les moteurs du développement économique.....	70
a- Accroissement du revenu moyen des foyers malgaches.....	70
d- Compatibilité de l'industrialisation au développement économique..	71
2- L'IMPORTANCE DU SECTEUR DES EF DANS L'eCONOMIE.....	72
a- Un projet de reforme de la loi relative au régime des ZF .	72
b- Un régime juridique spécialisé afin de protéger l'économie.....	73
c- Les mesures prises en vue de favoriser le climat du secteur des EF.....	74
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIES	78
ANNEXE.....	80
TITRE PREMIER	80
Dispositions générales.....	80
TITRE II.....	82
Droits et obligations des entreprises.....	82
CHAPITRE PREMIER.....	82
Eligibilité — Agrément.....	82
CHAPITRE IV.....	84
Fiscalité des entreprises et des expatriés.....	84
TITRE III.....	85
Des douanes.....	85
TITRE IV.....	87
Des terrains et des constructions.....	87
TITRE V.....	87
Contrôles.....	87

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Pour parvenir à la réalisation de l'objectif de développement et de réduction du taux de pauvreté de moitié en dix ans¹, l'Etat malgache accorde une importance particulière à la redynamisation du secteur privé pour sa participation accrue aux investissements, particulièrement dans le secteur des entreprises franches (EF) classées parmi les plus pourvoyeuses d'emploi du secteur secondaire.

Cet objectif de promotion d'une croissance à base sociale très élargie part de la mise en oeuvre d'une politique de développement économique par la promotion de l'emploi et de l'investissement visant à garantir les droits fondamentaux des travailleurs, de l'amélioration de leur condition de travail et de la sécurisation des investissements.

L'effort du gouvernement malgache avec les concours du PNUD et du BIT d'accroître la productivité des entreprises franches à travers la restauration d'un environnement politico-économique stable et la restriction des dimensions institutionnelles souples et favorables a permis la progression de l'efficacité économique et de l'efficience sociale.

Le secteur des entreprises franches représente une part importante des activités économiques du secteur industriel de Madagascar. Elles sont à l'origine de nouveaux emplois offrant une opportunité de survie aux citoyens qui n'ont pas d'activité économiques, et constituent la base de la politique de réduction du taux de chômage.

¹ In OMD.

PARTIE I

APPROCHE THEORIQUE DE L'INDUSTRIE

CHAPITRE I

L'INDUSTRIE DANS LES COURANTS DES PENSEES ECONOMIQUES DE BASE

Etudier la production et la consommation est un travail difficile et complexe. La théorie pure se fait appliquer en vue d'une élaboration d'une science de choix.

Elle permet d'éclairer les hypothèses, de poser les bonnes questions, voire de proposer des traitements mathématiques pour éclairer ou simuler des options.

Sous des formes élaborées, elle autorise des opérations sous contraintes.

De façon générale, les sciences économiques sont à l'origine de toutes les sciences de la gestion. La théorie du producteur sert à l'homme de marketing, celle de l'investissement, de la production, celles des combinaisons des facteurs, de stockage et de maximisation des profits.

La science économique n'est en effet jamais neutre. Même sous des formes les plus abstraites, formalisées et éloignées du réel, elle est modèle, état à atteindre ou à refuser. Le plus souvent d'ailleurs, la recherche économique est plus appliquée encore. Se procurer des régularités, d'interdépendance, des lois conduit à des révisions et à des interventions directes.

Les économistes des courants des pensées économiques de base ont exprimé leur apport sur l'analyse industrielle.

1. L'INDUSTRIE SELON LES THÉORIES ÉCONOMIQUES LIBÉRALES

Le libéralisme est apparu en 1770¹. Cette idée de libéralisme est liée à la notion de liberté. Selon les précurseurs de ce courant de pensée, la liberté est une condition nécessaire au développement économique. La liberté d'entreprendre, de créer sa propre entreprise dans un climat de concurrence pure et parfaite est un fait marquant le libéralisme.

¹ BERGER LONGUET Pascal, " sciences économiques et sociales", Edition Hatier, Paris 1993, p12

La révolution industrielle s'est réalisée grâce à la révolution agricole mais notamment du développement du processus de liberté individuelle et de liberté sous toutes ses formes : choix stratégique, type de gestion et d'organisation,

a- La vision des classiques

Adam Smith (1723 – 1790)² père de l'économie politique, est le premier à décrire le monde nouveau qu'apportera la révolution industrielle.

L'industrie seule peut accroître la production tout en permettant de renforcer les échanges entre nations. L'homoéconomicus d'Adam Smith se traduit par le comportement égoïste de tout un chacun, une liberté de créer sa propre entreprise et de maximiser son profit. La vision harmonique de la société d'Adam Smith se manifeste par la recherche d'intérêt individuel qui selon lui, converge vers l'intérêt général. Le processus d'industrialisation comporte un aspect social, chaque individu a l'opportunité de faire la production et la création de valeur.

L'ensemble des productions individuelles internes constitue un avantage absolu pour la nation sur une optique d'échange international³. L'accroissement de la richesse nationale émane des échanges internationaux notamment des exportations qui surviennent de la performance en matière de productivité, de quantité et de qualité de produits des individus de la nation.

Pour favoriser le développement des industries internes, Adam Smith avance l'idée d'un minimum d'Etat qui se manifeste par l'absence de l'Etat dans les grandes activités économiques. Le rôle de l'Etat doit se baser sur un "Etat gendarme"⁴ qui a pour fonction de :

- Protéger les industries des violences intérieures et des invasions étrangères.
- Mettre sur pied une administration correcte de justice.
- Entreprendre la construction et la maintenance de certaines institutions et ouvrages publics pour favoriser le développement des secteurs productifs.

La construction des infrastructures crée un environnement favorable et stable à la production, favorise la libre circulation des biens et des personnes.

² GNOS Claude, "production, Répartition et Monnaie", Edition Universitaire de Dijon, 1992, p 25

³ PERROUX François, BLOCH – LAINE François, "L'entreprise et l'économie du XX^{ème} siècle, PUF, 2^{ème} Edition Tome 2, 1968, p 55

⁴ BERGER Longuet, "sciences économiques et sociales", Editions Hatier, paris 1953, p 25

La croissance économique se réalise sur un processus d'intensification des activités industrielles, de l'accroissement de la production et du renforcement des exportations.

La notion de spécialisation d'Adam Smith est nuancée par David Ricardo (1772 – 1823)⁵. David Ricardo renforce l'idée selon laquelle le pays doit se spécialiser dans les produits dont il en bénéficie une productivité élevée plus que les autres pays, un avantage sur les facteurs de production : main d'œuvre, matériel, ... et ainsi qu'à l'abondance des matières premières.

Si par exemple, pour produire 4 mètres de tissus, nécessite 1 heure de travail en France alors qu'à Madagascar, la production de 4 mètres de tissus nécessite 3 heures de travail. Mieux vaut produire les tissus en France qu'à Madagascar. Pour que les deux pays puissent gagner un certain avantage, ils devraient se spécialiser sur les produits dont ils bénéficient des avantages comparatifs et que les échanges entre les deux soient fortement développés. Des baisses des prix peuvent être enregistrées dans les pays du fait de la productivité élevée sur certains secteurs de chaque pays et notamment de l'intensification des échanges.

Les industries se sont spécialisées dans des produits créateurs de valeurs et de richesses. Ainsi, l'appui au secteur industriel, selon David Ricardo, favorise rapidement la croissance économique. Les parties bénéficiaires, les trois classes de Ricardo reçoivent leurs rémunérations : le profit celle des capitalistes, la rente celle des propriétaires fonciers et le salaire la rémunération des ouvriers. Le capitalisme industriel⁶ de Ricardo s'accompagne d'une liberté d'échange régi d'un régime de flexibilité du prix. La valeur et la richesse créées par la production industrielle et l'échange sont déterminés à partir des intrants utilisés lors du processus de production.

Selon la théorie de la valeur incorporée de David Ricardo, les facteurs de production tels que le travail, les machines, les matières premières ainsi que le temps nécessaire à la production sont significatifs sur le niveau de rendement de l'activité industrielle.

Jean Baptiste Say (1763 – 1832)⁷ pour sa part formule la loi sur le débouché. Il évoque que l'offre crée sa propre demande. La diversification du produit ainsi que le renforcement de l'activité industrielle en créant une énorme quantité de nouveaux emplois, permet de redistribuer le revenu aux ménages. La consommation des ménages favorise la survie des

⁵ GNOS Claude, "production, Répartition et Monnaie", Edition Universitaire de Dijon, 1992, p 35

⁶ PIETTRE Alain et REDSOLB Alain, "Pensée économique et théories contemporaines" Edition Dalloz, 1986, p 70 - 71

⁷ BERGER Longuet, "sciences économiques et sociales", Editions Hatier, Paris 1953, p 40 - 41

activités économiques des industries. Selon JB Say, pour stimuler la croissance économique, le secteur industriel doit être appuyé financièrement pour que le volume de la production augmente et que le chômage baisse. Ainsi, la consommation des ménages stimule l'activité industrielle sous une optique de revenu suffisant de ceux-ci.

La vision classique a une division plus macroéconomique. Elle se préoccupe de plus près de la liberté d'échange qui permet de gagner des devises et d'accroître la richesse nationale, sur la base d'une spécialisation des produits offrant des avantages plus que les autres pays.

b- La vision des néoclassiques

La théorie néoclassique part d'une analyse sur une dimension microéconomique. Cette théorie se base sur la dimension individuelle de l'unité productive, du marché, et se préoccupe profondément des raisonnements marginalistes.

La théorie de la firme⁸ fait partie de la construction néoclassique de l'équilibre partiel qui étudie les conditions d'une allocation optimale des ressources entre les différents agents économiques.

Les néoclassiques avance l'idée selon laquelle chaque unité productive dotée d'une ressource l'utilise d'une manière optimale afin d'en obtenir le maximum de profit⁹. Or ce profit constitue la raison principale d'existence de l'industrie qui par la suite peut élargir son domaine d'activité. L'épanouissement de l'industrie, selon les néoclassiques constitue un instrument efficace de répartition de revenu. Le processus d'industrialisation dans un régime de concurrence pure et parfaite peut aboutir à l'harmonie sociale. La croissance économique du pays se base sur une capacité accrue de production, d'une indépendance vis-à-vis de l'étranger et de la capacité des offreurs de satisfaire les besoins internes. Selon cette théorie, la performance du secteur industriel est le reflet du développement économique et social¹⁰. Le choix de processus d'industrialisation est incontournable aux objectifs de développement. Pour favoriser cette industrialisation, les néoclassiques stipulent l'absence de l'Etat dans la fixation du prix au niveau du marché. Ce prix devrait se baser sur la confrontation entre l'offre et la demande.

Chaque unité est régie d'une loi d'égalité: chacune a droit à la même information, l'Etat offre une opportunité égale à toute, sans distinction sur les exonérations fiscales et divers

⁸ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991, p56

⁹ MONTBRIAL, "Economie théorique", PUF, 1971, p 45-46

¹⁰ BERGER Longuet, "sciences économiques et sociales", Editions Hatier, paris 1953, p 55-56

droits. La concurrence pure et parfaite est une condition de base de la vie économique selon les néoclassiques. L'activité industrielle est analysée d'une manière détaillée car celle-ci constitue le moteur du développement économique. Chaque unité productive est rationnelle en fonction des ressources disponibles, maximise son profit tout en évitant les surcharges.

Selon cette théorie, il y a toujours des imperfections sur les informations, constituant un handicap de la concurrence pure et parfaite, oblige le décideur de se contenter d'une rationalité limitée¹¹.

Le jeu d'opportunisme qui se traduit par des tricheries, pratiques courantes des agents qui cherchent leurs intérêts est un facteur d'imperfection des la vie industrielle. La maximisation des profits est déterminée par des multiples facteurs.

L'Optimum de Pareto¹² par exemple se caractérise par le fait qu'un agent économique ne peut pas améliorer sa situation économique, son profit sans détériorer celle d'au moins un autre.

Selon Walras, la théorie de l'équilibre général stipule à une tendance d'égalité de prix des mêmes produits sur un marché. Ainsi, le profit des industriels tend à une égalité.

2- L'ANALYSE MARXISTE

Marx est un théoricien fortement marqué par l'évolution industrielle. Il se préoccupe de l'aspect social de la production industrielle. Le socialisme de Marx s'intéresse à des rapports sociaux dans le processus d'industrialisation et s'oppose au courant libéral. L'approche industrielle de Marx est née, suite au développement du secteur primaire qui présente une énorme abondance des quantités des matières premières et notamment de la naissance d'une lutte entre les classes sociales à l'issue des conflits d'intérêt émanant des exploitations agricole et industrielle.

a- L'évolution industrielle de Marx

L'approche historique de Marx relativise la révolution agricole à la révolution industrielle¹³. L'organisation sociale du travail est un principe de base qui peut restaurer une

¹¹ PIETTRE Alain et REDSOLB Alain, "Pensée économique et théories contemporaines" Edition Dalloz, 1986, p 55-57

¹² CHANDLER, "Stratégies et structure de l'entreprise", Les éditions d'organisation, 1989, p 77

¹³ MONTBRIAL, "Economie théorique", PUF, 1971, p 12

harmonie et une cohérence à la société. Selon Marx, le passage de la révolution agricole à la révolution industrielle est une étape nécessaire mais non pas suffisante au processus de développement économique¹⁴. L'accroissement de la production par une organisation sociale du travail sert une base pour une croissance économique et pour l'amélioration du bien être social. Marx s'oppose à la liberté individuelle et à l'intérêt particulier des agents économiques des libéraux. Selon lui, ce courant de pensée aboutit à une divergence sociale, crée un écart entre les classes sociales capitalistes, rentières et ouvrières. Pour corriger cette différence entre classe, Marx propose dans sa théorie le socialisme et le communisme, basé sur une institution centralisatrice : l'Etat. L'Etat se présente comme le garant de la dignité humaine, de la cohérence sociale et de l'égalité des citoyens. Ainsi, toutes les unités productives sont donc réintégrées à l'Etat. L'Etat assure le fonctionnement et la survie des industries et redistribue un revenu équitable et égal aux ménages¹⁵

Dans la théorie Marxiste, L'activité industrielle doit être accompagnée d'une politique protectionniste vis-à-vis de l'étranger pour protéger les industries nationales. Marx s'oppose à la division internationale du travail et au libre échange. La croissance économique d'un pays peut se réaliser avec la sphère productive au sein de lui-même. Marx confirme l'efficacité de l'économie fermée. Selon Marx, la croissance économique s'émane de la propre volonté de l'Etat sur le maintien d'une politique économique efficace basée sur une intensification de l'industrialisation.

b- L'industrie, le profit et la concurrence

Dans la théorie Marxiste, l'industrie est appréhendée du point de vue de la production et de la valorisation du capital : les producteurs engagés dans une industrie donnée réalisent un taux de profit moyen, fonction de l'offre et de la demande, de l'importance des capitaux engagés dans le processus productif considéré et de l'intensité de la concurrence entre producteur. Les industries se distinguent ainsi par des taux de profit différents. Mais la concurrence entre capitaux tend à niveler les différences de valorisation qui peuvent exister; la tendance à la baisse du taux de profit, à toute économie capitaliste, n'épargne ainsi aucune industrie¹⁶.

¹⁴ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991, p 45-46

¹⁵ CAIRE Guy, " Théorie et pratique de la politique de revenu", PUF, 4^{ème} édition, 1970, p 65-66

¹⁶ PIERRE Salama, JEAN Valier, "Une introduction à l'économie politique", Edition Maspero, Paris 1973, p 85-89

La théorie marxiste fait un découpage entre sections productives : l'une produisant les biens de production, l'autre les biens de consommation. Ces deux sections sont en interrelation étroite puisque la première doit produire les biens d'équipement demandés par l'investisseur de l'une et l'autre section, la seconde devant offrir les biens consommés par les salariés de l'une et l'autre section. En statique, un équilibre existe entre les productions respectives de ces deux sections. Mais en dynamique, la loi d'accumulation du capital inhérente à la concurrence se traduit par une suraccumulation des biens de production et par une sous accumulation, ce qui débouche inéluctablement sur une crise¹⁷.

CHAPITRE II

LA THEORIE DE L'ECONOMIE INDUSTRIELLE

L'industrie peut être définie comme un ensemble de firmes en concurrence, produisant des biens ou services étroitement substituables, offerts sur un même marché. A la différence de l'industrie, la filière est définie comme un ensemble de branches qui entretiennent entre elles des échanges plus intenses qu'avec les autres, plus précisément comme un ensemble articulé d'activités économiques intégrées, intégration consécutive à des articulations en termes de marchés, technologies et capitaux¹⁸

Une telle organisation de la firme amène à un enrichissement du savoir faire sur l'analyse industrielle. La production est une activité essentielle dans la vie économique d'un pays. Cette activité est réalisée par une catégorie particulière d'agents économiques, les industries qui trouvent leurs succès sur une bonne organisation.

1- LA THEORIE DE L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE

a- La théorie des coûts des transactions de Ronald Coase et de Williamson

Ronald Coase, en introduisant la théorie des coûts des transactions met en évidence l'imperfection de l'information qui a pour conséquence un coût de transaction sur le marché; un agent économique désireux d'acheter un bien particulier ne pourra pas connaître tous les

¹⁷ FRANCOIS Poulon, "Economie générale", Edition Dunod, Paris 1984, p 125-130

¹⁸ JEAN Toledano, "A propos des filières industrielles", Revue d'économie industrielle, N°6, 1978

prix qui peuvent se pratiquer et payera probablement son achat plus cher que nécessaire; sauf qu'il engage la démarche coûteuse de connaître tous les prix. L'industrie quant à elle, est susceptible d'économiser sur les coûts des transactions à l'intérieur de la firme inférieur à ce qu'ils sont sur le marché; les prix d'achat par l'entreprise sont plus bas, d'une part du fait de la meilleure connaissance qu'elle a du marché, d'autre part parce qu'elle met en œuvre des contrats d'achat à long terme, à des conditions préférables par rapport à une succession de contrats de court terme¹⁹.

La forme d'organisation de l'industrie mesure le degré de son efficacité.

Dans les organisations complexes, correspondant aux firmes de grandes tailles, deux types dominants d'organisation peuvent être distingués.

Dans la première centralisée, toutes les unités fonctionnelles dépendent de la direction générale : production, commercialisation, financement, recherche et développement. L'intérêt de cette organisation est qu'elle permet de réaliser des économies d'échelle, chacune des fonctions étant effectuée sur la plus grande échelle possible. Le type d'organisation s'appelle forme unitaire (ou forme en U)²⁰.

Le second type d'organisation est la forme multidimensionnelle ou forme en M. Des divisions sont constituées, chacune d'elles étant responsable d'un type de produit ou d'un marché géographique donné. Chaque division est composée d'un ensemble d'éléments fonctionnels (production, commercialisation, etc...) et chacun jouit d'une certaine autonomie par rapport à la direction générale. L'avantage de cette forme d'organisation est de créer le plus de synergies possibles à l'intérieur de chacune des divisions tout en y favorisant l'autonomie de décision.

Williamson a pour sa part fait l'étude de réduction des coûts de communication et d'organisation²¹.

L'organisation est elle-même source de coûts spécifiques et de dysfonctionnements. L'opacité de l'organisation de l'industrie s'oppose à l'accomplissement des finalités en fonction desquelles elle a été conçue. Sur cette déviation fondamentale se greffent les rigidités et les distorsions dans les procédures et les structures, Les conflits de personnes et de groupes, les crises de confiance, tout ce qui fait le poids de l'organisation et qui affaiblit la capacité d'adaptation et d'anticipation des industries.

¹⁹ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991, p 85-88

²⁰ RONALD Coase, " the nature of the firm, Edition Economica, N°4,1937, p 94-97

²¹ JEAN PIERRE Olsem, "Economie industrielle", Edition ARMAND COLLIN, Paris 1991, p 51- 52

b- La règle formelle de Max Weber et de Fayol

Dans la bureaucratie telle que la conçoit la théorie de l'organisation de Max Weber, l'autorité est purement rationnelle²². Elle s'oppose à l'autorité charismatique, fondée sur les qualités personnelles du leader, et à l'autorité traditionnelle.

Toute autorité, toute compétence, toutes tâches sont délimitées avec précision, à la fois les unes par rapport aux autres et selon l'objet propre de l'organisation²³. Le contrôle de la hiérarchie est à la fois totale dans l'institution, nul pour tout ce qui est en principe étranger à celle-ci.

A la lumière de l'observation de la vie industrielle contemporaine, Max Weber a révélé un paradoxe relatif au rôle des règles formelles dans les organisations²⁴. En effet, celle-ci ne cesse d'alterner entre les excès et les insuffisances du formalisme. La plupart des innovations dans la structure des industries n'ont pas d'autres objet que de dépasser cette alternance coûteuse. Ainsi les cercles de qualité²⁵ essaient tout à la fois de stimuler et de canaliser l'initiative des travailleurs au service de la qualité; la filialisation cherche à rendre la souplesse aux activités menacées d'étouffement dans l'entreprise; le passage des cadres d'une fonction ou d'une zone géographique à l'autre au cours de leur carrière est sensé contribuer à l'unité du groupe industriel.

Le travail de Fayol permet de réaliser une sorte d'inventaire des organisations. Son analyse met en exergue les principales fonctions de l'entreprise (production, commercialisation,...) et inventorie le contenu de la fonction d'administration (prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler). L'organisation doit être explicitement structurée en fonction de ses buts.

c- La division du travail de Taylor

Taylor préconise une division du travail très poussée au sein de l'entreprise, afin de gagner du temps sur les tâches répétitives²⁶. Il propose que la structure hiérarchique soit éclatée que nécessaire pour que seuls les compétences techniques s'y expriment. Le Taylorisme désigne ainsi une vision mécaniste et parcellisée, aussi bien du travail que

²² JACQUEMIN "Economie industrielle européenne" Editions DUNOD, 1976, p 25

²³ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991, p 25-28

²⁴ MONTBRIAL, "Economie théorique", PUF, 1971, p56-57

²⁵ JEAN PIERRE Olsem, "Economie industrielle", Edition ARMAND COLLIN, Paris 1991, p 55- 56

²⁶ PIERRE Alain et REDSOLB Alain, "pensée économique et théories contemporaines", Edition Dalloz 1986, p 120 - 121

l'entreprise. Ainsi chaque entité qui participe à la production de la chaîne peut bien maîtriser son travail en le répétant. Une hausse certaine de la productivité peut être réalisée du fait de la maîtrise du travail. Le Taylorisme apporte un principe réductionniste au niveau des coûts de production dans le travail, le temps nécessaire, la gestion des matériels et gestion de l'espace.

Cette théorie de Taylor favorise l'épanouissement de l'entreprise sur la base de la hausse de la productivité et de la baisse des coûts, donc une élévation du profit qui a pour impact une redistribution de revenu supplémentaire aboutissant à l'amélioration de vie des employés.

Le Taylorisme industriel devient ainsi une théorie de base reconnue d'efficacité de tous, et de nos jours, notamment dans les industries franches, le travail parcellisé ou à la chaîne est très poussée et ainsi une pratique très efficace.

2- LA VIE DES ENTREPRISES ET LE DYNAMISME INDUSTRIEL

L'entreprise est une institution spécialisée de création de valeur. D'une part, l'entrepreneur paie ses salariés en deçà de la valeur qu'ils créent par leur travail; les rapports sociaux de production, le pouvoir exercé par les capitalistes sur les salariés, permettant cette exploitation. D'autre part, en termes de prix, l'entrepreneur achète la force de travail à un prix inférieur à la valeur ajoutée aux produits fabriqués par cette force de travail; il lui reste donc un profit²⁷. L'importance de ce profit dépend de plusieurs facteurs, tels que les techniques de production utilisées dans l'entreprise, l'intensité de la concurrence entre producteur d'un même bien, les rapports de force conflictuelle qui oppose salariés et propriétaires du capital dans le partage salaire – profit. Ce profit constitue la seule raison de survie de l'entreprise. Plus le profit est élevé, l'entreprise peut élargir son activité, accroître sa production, multiplier sa part de marché, ..., et plus le profit est moindre, la vie de l'entreprise est fortement menacée.

a- Les succès industriels et la croissance économique

Les évolutions autour de l'organisation au sein même de l'industrie mènent le nouveau passage industriel qui se caractérise par le succès. Une bonne articulation de la vie industrielle lui permet d'assimiler son rôle en tant que tel. La réalisation du profit maximal, objectif de

²⁷ RAINELLI "Economie industrielle", Edition Dalloz, Paris 1989, p 125 - 129

toute industrie est le défi principal qui incite à l'utilisation optimale des ressources disponibles²⁸. Une bonne performance industrielle peut être mesurée par sa capacité de fournir la valeur, un superprofit et de ses règlements vis-à-vis des employés. Le succès industriel est à la fois source de recette pour l'administration publique et de redistribution de revenu équitable pour ses employés²⁹. La compétitivité de l'économie nationale peut être améliorée d'une part, et le niveau de vie des employés remonte d'autre part. Le succès industriel est un moteur qui assure une large partie à la réalisation de la croissance économique.

b- L'industrie, un moteur de développement économique

La réussite et l'efficacité industrielle influent sur le niveau de développement économique et social d'une économie. Le fonctionnement industriel correspond à une répartition des richesses et du pouvoir économique, répartition qui selon le cas constitue un frein ou une incitation à la croissance économique.

L'implantation des individus dans les localités et zones requiert à une réalisation dense d'infrastructure, des multiplications des flux de transports et du développement de la télécommunication. Cette étape marque l'amélioration de qualité de vie de la population et l'ouverture de l'économie locale et le développement d'autres secteurs.

Le développement économique³⁰ d'un pays se base sur un processus d'industrialisation massif. Ceci est une condition nécessaire mais non pas suffisante.

Le développement industriel constitue un tissu de l'économie nationale. La croissance économique se produit lorsque toutes ou une majorité des industries du pays réalisent des profits au moins égaux à ceux qui sont prévus. Cette croissance constitue déjà une étape au développement économique.

3- LES STRATEGIES DES FIRMES MULTINATIONALES

Les manœuvres stratégiques à la disposition des FMN sont essentiellement : l'expansion, la diversification, la rationalisation et la croissance interne ou externe. La stratégie d'une firme est définie comme l'ensemble des décisions et moyens qu'elle engage en vue de s'isoler du jeu des forces concurrentielles qui pèsent sur elle.

²⁸ LACAILLON Jean, "Eléments d'économie industrielle", Edition Montchrétien, 1998, p 159

²⁹ GNOS Claude, "Production, répartition et Monnaie" Edition Universitaire de Dijon, 1992, p 100 - 101

³⁰ PERROUX François, BLOCH ainé, " L'entreprise et l'économie du XX^{ème} siècle", PUF, tome 2, 1968, p 66

a- Les stratégies

a.1- Les stratégies de prix

Les stratégies de prix sont posées sur les conditions de l'équilibre offre demande de l'industrie. Le prix du marché peut être fixé en référence au prix de production supporté par la firme, ou il peut être déterminé en tenant compte de l'interdépendance stratégique qui lie les firmes dominantes engagées sur un même marché³¹. Sur un marché donné, on observe en général une tendance d'égalité des prix pour des biens ou services semblables, même en l'absence de collusion entre offreurs. Ceci s'explique par les phénomènes suivants : les processus de production mis en œuvre pour les différents offreurs d'un même bien ou service sont analogues et il en résulte des coûts de production comparables. Dans la mesure où les offres individuelles sont substituables, un prix unique apparaît sur le marché, couvrant le coût de production et laissant à la firme un profit acceptable. Un prix individuel plus élevé ferait fuir le consommateur; moindre il ne satisferait pas le producteur.

En fait, l'offreur ne connaît pas a priori son coût de production et aligne en conséquence son prix sur celui en vigueur sur le marché. Dans cette situation, très fréquente, le prix du marché dépend étroitement du prix de production. Une firme dominante sur un tel marché adopte le principe du *full cost*³²: elle fixe son prix d'offre à un niveau tel qu'il couvre ses coûts et lui laisse une marge de profit satisfaisante. Un suiveur ne fera qu'adopter le prix en vigueur. Lorsque certaines firmes cherchent à modifier leur situation sur le marché, elles peuvent mettre en œuvre une stratégie de prix différente : elles pratiqueront le *full cost* mais avec un amortissement étalé de leurs coûts fixes, ce qui permet une baisse du prix.

Les stratégies contingentes de prix en situation d'oligopole, lorsqu'une interdépendance unit les décisions des firmes dominantes. Une première approche de cette situation a été réalisée par Stackelberg³³ sur le cas d'un duopole asymétrique : le leader détermine sa stratégie en fonction de la réaction attendue du suiveur. Ce dernier jouissant donc d'une situation avantageuse.

Dans une situation de concurrence oligopolistique, une firme peut chercher à augmenter son profit de deux manières : soit elle diminue son prix de vente, espérant ainsi que l'élasticité de la demande par rapport au prix sera suffisante pour lui attirer une demande additionnelle plus que proportionnelle à la réduction de prix qu'elle a engagé. Soit elle accroît

³¹ JACQUEMIN "Economie industrielle européenne" Editions DUNOD, 1976, p 75

³² JEAN Lecaillon, "Eléments d'Economie Industrielle", Edition Monchrétien, 1988, p 77 – 80

³³ JEAN PIERRE Olsem, "concurrence et stratégies industrielles, Edition Cargèse, 1987, p 99 - 100

son prix, espérant que la rigidité de la demande par rapport au prix lui retirera une demande moins que proportionnelle à la hausse de prix.

a.2- Les stratégies de croissance

La croissance est autant un objectif stratégique pour les firmes, que les résultats de ses stratégies.

Deux modalités de croissance peuvent être constatées dans la firme : la croissance interne et la croissance externe³⁴.

La croissance interne consiste en la création par la firme d'une nouvelle capacité de production, la croissance interne est préférée lorsque la demande croît rapidement ou se déplace géographiquement, lorsque la technique de production ou les normes de consommation sont à évolution notable, lorsque les prix relatifs des facteurs de production changent, ou encore lorsque des économies d'échelle peuvent être réalisées par accroissement des capacités existantes.

La croissance externe consiste dans le rachat par la firme d'une capacité de production déjà existante. Elle est adoptée lorsque la demande est stable, lorsque les produits sont fortement différenciés et que des barrières élevées s'opposent à la conquête de nouvelles parts de marché, lorsque aucun changement technique notable n'est attendu.

La croissance externe peut prendre différentes formes comme le rachat d'un établissement, la prise de participation minoritaire, majoritaire ou totale dans le capital d'une société.

a.3- Les autres dimensions stratégiques

a.3.1- Les barrières à l'entrée

Les barrières à l'entrée sont des avantages de coûts dont bénéficient les firmes établies sur les concurrents potentiels. L'existence de barrière à l'entrée peut aussi contribuer à expliquer la stabilité des structures puisqu'elle limite la modalité des capitaux.

Des barrières à l'entrée peuvent provenir des dispositions juridiques : concession, brevets, autorisation de mise sur le marché, sont autant des contraintes légales qui influent sur les structures du marché et constituent également d'outils stratégiques des FMN.

³⁴ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991, p115-117

Des barrière à l'entrée peuvent exister également du fait que l'entrée d'une nouvelle firme entraînerait l'accroissement des prix des fournitures pour l'ensemble des producteurs, ou encore la baisse de prix des biens offerts, ôtant sa compétitivité à toute l'industrie en cause³⁵.

a.3.2- La différenciation des produits

La différenciation des produits constitue une autre stratégie de modification de l'environnement pesant cette fois sur la demande subjective ou objective, la différenciation du produit fidélise une partie de la clientèle et rend la demande plus rigide au prix. De telle sorte que le producteur qui recourt à cette pratique peut accroître ainsi son profit sans perdre de clientèle.

Un producteur pourra pousser plus loin cette stratégie de différenciation en multipliant les produits qu'il offre sur le marché, de manière à récupérer les surplus du consommateur³⁶: il offrira des produits différenciés à des prix distincts.

Vendant plus cher aux acheteurs susceptibles de payer un prix plus élevé pour un bien auquel ils sont attachés du fait de la différenciation, moins cher aux autres.

a.3.3- La recherche et développement

La recherche et développement³⁷ sont une stratégie qui peut aboutir à une technique de production en usage, à rendre opérationnelle des techniques mieux adaptées aux forces et faiblesses d'une firme que les techniques anciennes en vigueur. Elle peut modifier également dans ce sens les produits offerts. La recherche et développement sont une meilleure stratégie qui peut amener l'industrie à l'efficacité maximale. Ils sont à l'origine de la superpuissance des industries qui trouvent leur succès. La recherche est coûteuse et ses résultats sont aléatoires. Elle nécessite une énorme quantité de budget spécialisé sur des inventions et innovations. La diffusion des résultats demande un délai pouvant être long, d'où une longue période de récupération des dépenses.

Les grandes firmes ne consacrent pas à la recherche une part de leur budget plus importante que les petites.

³⁵ JEAN PIERRE Angelier, « Economie industrielle », PUF Grenoble, 1991,p 130-131

³⁶ PIETTRE Alain et REDSOLB Alain, " pensée économique et théories contemporaines" Edition Dalloz, 1986 p 80

³⁷ PERROUX François, Bloch Laine François, "l'entreprise et l'économie du XX^{ème} siècle, PUF, 2^{ème} édition, Tome 2, 1968, p 77-79

b- Les entraves à la concurrence

Les entraves à la concurrence³⁸ sont les obstacles que les entreprises opposent au fonctionnement du marché concurrentiel.

Une première distinction oppose les obstacles structurels, la concentration excessive, aux pratiques anticoncurrentielles. En fait, des pratiques unilatérales comme la discrimination sont souvent associés à une concentration excessive.

Pour une meilleure précision, il faut donc opposer, d'une part la concentration et les pratiques associées et d'autre part les ententes

Deux autres distinctions sont utiles. L'une est relative à la dimension des entraves: horizontales, à un même niveau de la filière, par exemple entre producteurs ou entre distributeurs; ou verticales, entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs distributeurs. L'autre est relative à l'objet des seules pratiques, entente de prix ou de qualité.

Tableau 1 : les entraves possibles à la concurrence :

Dimension	Horizontale	Verticale
Type d'entrave		
Structurelle	(1) - Concentration horizontale - Discrimination de prix	(3) Intégration verticale
Pratique anticoncurrentielle	(2) - Entente horizontale de prix - Répartition des marchés	(4) - Prix imposé - Distribution exclusive

(1) : Il y a concentration horizontale lorsque les entreprises échappent à la discipline du pris du marché en raison de leur petit nombre.

Au-delà du monopole strict, il y a ainsi les positions dominantes, les entreprises pouvant exercer une influence asymétrique et irréversible sur leur environnement.

(2) : L'entente horizontale des prix peuvent être plus ou moins contraignante. La contrainte la plus forte est le contrat formel.

³⁸ JEAN PIERRE Olsem, "Economie Industrielle", Edition ARMAND COLLIN, Paris 1991, p 25 - 26

(3) : L'intégration verticale peut être soit une modalité du développement concurrentiel de l'entreprise qui cherche à maîtriser la filière productive, soit une entrave à la concurrence.

(4) : Des remarques analogues peuvent être formulées pour définir les prix imposés, en fait, les prix de vente imposés ou conseillés par les producteurs aux distributeurs, et les clauses de distribution exclusive. Selon la force de l'entreprise qui prend l'initiative de mettre en œuvre ces pratiques verticales, celles-ci servent un développement stratégique concurrentielle ou non.

4- LES DETERMINANTS IMMEDIATS DE LA CONCURRENCE

Les formes du marché sont les postures, les situations plus ou moins favorables où peuvent se trouver les firmes, mais ce sont les stratégies mises en œuvre par ces derniers qui déterminent finalement l'évolution de l'environnement des affaires et de la concurrence.

a- Les fusions et regroupements

L'environnement de l'industrie dans la période présente est marqué par des chocs importants et des pressions prolongées : chocs et contrechocs concurrentiels basés sur les coûts, la qualité, l'émergence des NPI, innovations technologiques multiples et rapides³⁹. Pour résister à des chocs, les firmes finissent parfois par déboucher sur des nouvelles perspectives d'expansion, adopter des stratégies défensives : entamer à des pratiques de fusions et de regroupements.

La pratique des fusions consiste en la mise en constitution d'une nouvelle firme par l'union de deux ou plusieurs firmes. Tous les moyens de productions sont rassemblés en vue de rendre la firme nouvellement constituée plus performante et plus compétitive. Cette pratique ne peut pas être réalisée que dans le cas où une baisse de coût la firme par rapport à l'exploitation individuelle des firmes est anticipée. D'une autre manière, le rassemblement des facteurs de production doit aboutir à une hausse de la productivité plus que la normale des firmes en fusion. Ainsi la stratégie de fusion offre une économie de rendement d'échelle croissant et une image plus élargie et opportune à la firme.

La pratique des fusions est à l'origine du développement accru des firmes multinationales d'aujourd'hui. Cette pratique constitue une des stratégies les plus efficaces qui mènent jusqu'à l'extinction des firmes fragiles et de petite dimension.

³⁹ DOMINATI Jacques, " Quel avenir industriel pour la France", Edition ECONOMICA, 1987, p 55 – 59

b- Concurrence et déréglementation

La rivalité entre entreprises présentes sur un même marché s'exerce aujourd'hui selon plusieurs formes principales⁴⁰.

Plus qu'une concurrence sur le prix, la concurrence moderne s'exerce sur les qualités. Les guerres des prix existent mais sont plus rares que les stratégies de différenciation des produits en particulier celles qui portent sur la qualité. Il ne s'agit plus d'une rivalité entre produits identiques mais entre produits différents et inégaux.

La concurrence moderne se déroule entre de nombreuses petites firmes de même dimension. Beaucoup plus souvent, la lutte se pratique entre un nombre restreint de firmes de dimension inégale. La rivalité se manifeste à travers un processus de restructuration des secteurs qui comporte des fusions, des absorptions, des concentrations ou des créations de filiales nouvelles. Chaque rival a l'intention d'accroître sa taille et sa part de marché.

Enfin, la concurrence moderne vise à protéger le marché⁴¹, c'est-à-dire à créer des "barrières à l'entrée" qui ont pour but d'empêcher des rivaux potentiels de pénétrer sur le marché. La lutte pour ériger ces barrières (formes déjà présentes sur les marchés) ou pour les démanteler (formes désirant pénétrer sur le marché), est un aspect important de la concurrence moderne.

Au total, les rivalités entre les entreprises se caractérisent par deux traits fondamentaux : L'évolution permanente des situations et l'inégalité entre les entreprises⁴².

Le premier trait signifie que la concurrence se déroule au sein d'un changement perpétuel, d'une situation permanente de l'environnement. L'existence d'une situation de concurrence implique une possibilité perpétuelle de révision des situations acquises.

L'existence d'une situation de concurrence, loin de signifier une similitude entre les entreprises rivales, implique au contraire une rivalité entre elles, il existe souvent entre les rivaux, des firmes dominantes ou "suiveurs". Une situation de concurrence présente à la fois des avantages et des inconvénients, les premiers étant en général prépondérants. L'avantage principal que l'on attend de la concurrence est que les entreprises efficaces, innovatrices, à coût de production peu élevé croissent au dépend des firmes inefficaces, sclérosées, à coût de production élevé et parviennent même à les éliminer⁴³.

⁴⁰ FRANÇOIS Poulon, "Economie générale" Editions DUNOD, Paris, p 170 – 175

⁴¹ JEAN PIERRE Olsem, "Concurrence et stratégies industrielles " Edition Cargèse, 1987

⁴² CHANDLER, "Stratégies et structures de l'entreprise", Les éditions d'organisations, 1989, p 88 - 89

⁴³ COLASSE Bernard, " La rentabilité des entreprises : analyse, prévision et contrôle", DUNOD, 1977 p 110

Un des facteurs de base favorisant cette concurrence est l'initiative du pouvoir public, l'Etat, de déréglementer le marché. L'Etat reste neutre vis-à-vis des industries et leur offre des mêmes avantages et opportunités.

CONCLUSION PARTIE I

Les théories économiques qui se spécialisent dans le domaine de l'industrie ont mis en évidence des multiples interprétations et des variétés d'idées qui sont complémentaires et ont permis l'évolution actuelle du mécanisme industriel. Les classiques renforcent l'idée de base du développement économique par un processus d'industrialisation massive appuyé d'une intensification des échanges notamment d'une exportation élevée par rapport à l'importation.

Ils affirment l'absence des coûts des transports, des taxes et droits de douanes. Ce concept émanant des classiques devient une pratique très courante des coopérations économiques régionales comme l'Union Européenne, SADC, COMESA, COI, ... et débouchant à l'efficacité économique des pays membres.

Les néoclassiques confirment le développement économique basé sur une économie fortement industrialisée mais dans une condition de parfaite concurrence. Ils exigent une neutralité de l'Etat vis-à-vis du marché, de la fixation du prix et des règlements divers à la mise en conformité des opérateurs. Les Néoclassiques avancent l'idée selon laquelle l'autorité des agents économiques favorise à la croissance de la production car chacun a la possibilité de fournir une certaine quantité de biens ; L'offre peut satisfaire la demande interne, la croissance économique est une finalité qui exige le passage au processus d'industrialisation mais dans une optique de non intervention et d'intense concurrence.

Les classiques et les néoclassiques expriment des points de vue similaires basés sur l'industrialisation, le commerce et la liberté. Ce qui différencie les deux courants de pensées économiques, c'est que les classiques accordent une certaine faveur à l'Etat sur son rôle de protecteur et de régulateur alors que les néoclassiques condamnent toute forme d'intervention de celui-ci.

La théorie contemporaine de L'économie industrielle se précise par une organisation interne dynamique et efficace de l'industrie. Les stratégies jouent un rôle déterminant dans la vie de l'industrie. La croissance interne des industries bien organisées et efficaces économiquement ainsi que la croissance externe basée sur le renforcement de partenariat et de coopération débouchant aux regroupements et fusions, sont à l'origine de la croissance économique du pays constituant une condition nécessaire au développement économique et social. L'aspect contemporain de la concurrence s'explique par des complications diverses qui pourraient même éliminer les moins performants et fragiles.

La théorie contemporaine, à la différence des classiques et néoclassiques et néoclassiques, met en évidence des stratégies qui peuvent amener les industries vers un succès

et efficacité maximale. Cette réussite s'explique par la maîtrise de la production et l'environnement économique au niveau du secteur et du marché, qui se traduit par l'abaissement des coûts des transactions, l'innovation par les recherches et développement, les barrières à l'entrée qui protègent le professionnalisme et la synergie entre fournisseur-producteur-consommateur et notamment de la minimisation du coût de production. Ainsi, le dynamisme industriel peut être se réaliser. L'optimum de production réalisé par chaque unité productive amène à l'élévation du niveau général de la production, ce qui contribue à la croissance économique, condition nécessaire au développement.

PARTIE 2

ANALYSE STRATEGIQUE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES TEXTILES : CAS DE MADAGASCAR

Madagascar a connu la succession de dégradation et de reprise de l'économie à l'entrée du 3^{ème} millénaire. Une situation persistante d'endettement et d'incertitude des investissements caractérise la période difficile rencontrée par l'économie. La crise de 2002 a énormément affecté l'ensemble des secteurs économiques. Ce qui explique une dégradation de l'environnement économique et du climat des affaires à Madagascar. Sortie de la fameuse crise, le pouvoir fait l'objet d'une ambition, une stratégie de relance économique soutenue tout en favorisant la participation accrue du secteur privé. La marge de manœuvre de cette politique se base sur un principe de partenariat public privé et notamment de la sollicitation de l'Etat malgache aux investisseurs étrangers d'utiliser leurs fonds à Madagascar. Une vague d'investisseurs prouvent leur volonté au soutien du relèvement et de la relance économique manœuvrée du gouvernement malgache, les Entreprises Franches (EF) en présentent une large participation et constituent une part importante du PIB.

Le processus d'industrialisation est une étape incontournable à l'atteinte d'une croissance économique, condition nécessaire au développement économique et social.

Dans cette optique, les entreprises franches sont particulièrement incitées à participer à la réalisation de cette croissance économique par le biais du Gouvernement malgache à travers la prise de mesures spécifiques favorables aux activités économiques de celles-ci.

CHAPITRE I

ETAT DE LIEU DU SECTEUR DES ENTRPRISES FRANCHES

1- DESCRIPTION

a- Contexte économique des EF

L'industrie malgache dont la contribution au PIB se situe autour de 12 %⁴⁴ (tableau 2), a enregistré une forte croissance au cours de la seconde moitié des années 90.

La contribution du secteur des EF au PIB du secteur secondaire était encore faible (1.9 %), il y a une décennie. Par contre, entre 1995 et 1999, les EF ont connu une croissance de 20% par an, leur contribution au PIB du secteur secondaire passait de 4.5% à 7,1% entre ces deux périodes⁴⁵. En 2000, les EF industrielles sont à l'origine de 10,3% du PIB du secteur secondaire; cette contribution a enregistré une baisse de 2,5 points en 2002 à cause de la crise politique. En 2003, le secteur des EF a rencontré une forte croissance de 76%⁴⁶ due à la reprise des activités notamment, la venue massive des investisseurs potentiels étrangers. Le retour à la confiance sur la sécurisation des investissements s'améliore du fait d'une certaine stabilité politique qui se rétablit.

Tableau 2 : Evolution de la part des EF au PIB (aux prix constants 1984)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Part secteur secondaire dans le PIB total en %	11,7	11,8	11,9	11,9	12,2	12,3	11,2	11,5	13,2
Part EF dans le PIB total en %	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,3	0,9	1,1	2,5
Part EF dans le PIB du secteur Secondaire en %	5,5	5,7	6,5	7,1	7,9	10,3	7,8	9,2	12,1

Source : INSTAT

Ce tableau illustre l'importance de la part du secteur des EF dans le PIB du secteur secondaire ainsi que dans le PIB national de Madagascar. Les EF trouvent une forte croissance dans les périodes 2003 – 2004 du fait de la relance économique entrepris par le

⁴⁴ Source : INSTAT, octobre 2004

⁴⁵ INSTAT : Enquête sur les IDE 2000

⁴⁶ INSTAT : Enquête sur les IDE 2003

gouvernement. Des mesures incitatives y sont prises en vue d'offrir un environnement propice, stable et avantageux aux opérateurs économiques potentiels nationaux et étrangers.

Pour mieux appréhender la part des EF dans l'économie, il est important d'en procéder à une analyse statistique car cela permet à la fois de mesurer le poids du secteur, d'examiner sa performance et d'évaluer son dynamisme.

En 1990, 12 investisseurs ont obtenu l'agrément au régime spécifique de la Zone Franche et 75 % d'entre eux sont opérationnels durant la même année. Entre 1995 et 2001, le nombre d'agréments et celui d'entreprises effectivement opérationnelles apparaissent évoluer au même rythme, avec un taux de croissance moyenne annuelle se situant autour de 30 %.

Le taux de concrétisation des projets a varié de 57 % à 67 %; Ces résultats semblent être satisfaisants malgré les réticences de certains opérateurs.

Durant la crise de 2002, plusieurs EF ont dû fermer leur porte, le nombre d'entreprises opérationnelles n'est que 123 contre 213 en 2001, soit une baisse de 37 %⁴⁷.

En 2003, le nombre des EF opérationnelles est évalué à 166. Si l'on se réfère à l'année 2002, le taux de croissance des EF en 2003 est de 26 %; cette situation est due essentiellement à la reprise des activités de certaines entreprises, accompagnée par le climat et l'environnement jugé opportuns par certains investisseurs.

Actuellement le nombre d'établissements formels enregistrés s'élève à 2468⁴⁸ (période : 3^{ème} trimestre 2005).

Pourtant, le nombre des projets d'investissement agréés au régime spécifique de la zone franche depuis son implantation en 1990 est de 405

De manière générale, la majorité des entreprises malgaches sont implantées dans la province d'Antananarivo; cette situation est encore plus marquée pour la catégorie des EF

9 EF sur 10 s'y sont installées et plus de la moitié d'entre elles se trouvent dans la capitale. Leur choix du lieu d'implantation découle principalement du niveau de développement des infrastructures et de la disponibilité d'une main d'œuvre abondante à qualification acceptable dans la province.

Une grande partie des EF se concentrent dans le secteur textile et de la confection. Ce secteur regroupe actuellement 63,89%⁴⁹ de l'ensemble. Ce résultat montre la prédominance d'une monoculture industrielle et la faible capacité du pays à évoluer vers la production d'autres articles plus diversifiés à l'exportation.

⁴⁷ Source BCM 2003.

⁴⁸ www.gefp.com/doc/GefpForm.doc

⁴⁹ Source : INSTAT

b- Régimes juridiques

Les EF à Madagascar sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui règlent en détail les différentes activités de ce secteur. Dans le domaine législatif⁵⁰, le texte de base est la loi 89 – 027 du 29.12.89 (cf annexe) relative au régime de zone franche industrielle (ZFI), modifié par la loi 91 – 020 du 12.08 91. L'on peut aussi citer la loi des finances pour 1991 qui en son chapitre 10 a tracé les bases du régime fiscal de la zone franche industrielle.

Ces lois de base ont été complétées par plusieurs textes d'application qui précisent quelques modalités portant sur des domaines divers.

Outre la fixation du régime financier, foncier ou douanier, ces textes règlent d'une façon précise des questions comme :

- La composition de dossiers de demande de visa de séjour, sortie et retour des actionnaires, du personnel expatrié des entreprises des zones franches industrielles ainsi que des membres de leur famille.

- La composition du dossier de demande de permis de travail des travailleurs salariés expatriés des entreprises agréées au titre du régime des zones franches industrielles.

- La fixation des critères propres aux secteurs d'activité des entreprises industrielles de transformation du régime de ZFI, le plan type pour chaque catégorie d'entreprise de ZFI et le nombre d'exemplaires du dossier d'agrément au régime de ZFI.

Les modalités de fonctionnement et de désignation des membres de la commission paritaire d'arbitrage instituée auprès de chaque ZFI.

Le régime des EF à Madagascar est un droit en gestation et ayant très peu évolué.

Deux caractéristiques majeurs dominent le droit des EF : (1) c'est un régime d'exception qui préconise dans différents domaines d'avantages divers, (2) le droit malgache est tiraillé par deux impératifs à concilier : la nécessité d'offrir un cadre incitatif au profit des investisseurs et le refus de créer un ghetto juridique au sein du corpus juridique malgache, conduisant les autorités à appliquer le droit commun en matière sociale.

2- PERFORMANCES

Le secteur des entreprises franches domine largement le secteur secondaire de l'économie malgache. Sur tous les domaines, il affiche des chiffres qui montrent la grandiose de sa part au soutien de l'économie.

⁵⁰ Source : BIT : projet d'amélioration de la productivité des EF , 2004.

a- Les investissements dans les EF

En terme d'investissement, le capital investi dans les EF est estimé à 522 milliards d'Ar en 2004, et 51,2 % des investissements prévus sont destinés dans le secteur d'activité « textile et confection »⁵¹. Ce haut niveau d'investissements des entreprises franches est dû à la volonté de l'Etat de restaurer un environnement économique et juridique favorables au profit de celles-ci. Plus particulièrement, les politiques fiscales et douanières ainsi que des mesures de sécurité des investissements prises par le Gouvernement malgache à l'issue de la crise politique ont permis le retour des investisseurs ainsi que la venue massive d'autres nouveaux investisseurs potentiels. On enregistre ainsi une augmentation de 45 % des activités des EF en 2003 et respectivement de 30 %, 15 % en 2004 et 2005⁵². L'investissement pour les Entreprises de Promotion d'Exportation représente 20 % du total et le secteur « agro-alimentaire » détient 11,3 % des investissements prévus. Compte tenu de l'importance économique des EF, le gouvernement malgache a inscrit parmi les programmes visant l'atteinte des objectifs globaux de croissance économique et d'amélioration du taux d'investissement, le développement et la diversification des activités des EF.

⁵¹ Source: [www.gefp.com/doc/gefp form.doc](http://www.gefp.com/doc/gefp_form.doc)

⁵² Source: INSTAT

Tableau 3 : Evolution des investissements par secteur d'activités (en milliards d'Ar)

Secteur	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Agro-alimentaire	0,14	0,62	2,3	0,98	0,56		7,48	5,06	3,18	26,7	4,48	51,5
Textile et confection	0,28	7,92	4,34	6,72	10,6	22,1	15,4	106	8,08	38,6	11,4	231,66
Cuir et Peaux	0,06			0,16				0,12				0,34
Bois	0,04	0,78	0,4	0,18	0,72				0,18			2,3
Informatiques et Services	0,08	0,24	1,08	0,78	1,52				0,84	0,78		5,32
Chimie		2,6	0,32	0,42				2,66		1,88	0,32	8,2
Mécanique, Electrique			0,42					6,78				7,2
Transformation minière		5,68										5,68
Artisanat	0,02	1,28	0,54	0,1				0,02	0,48		0,08	2,52
Horloge, Bijouterie		2,6	0,9	0,5					0,18	0,4	0,4	4,98
Industrie manufacturière					2,5		22,1	4,88	1,02	8,9	8,9	48,3
SOUS-TOTAL	0,64	19,4	10,3	9,86	15,9	22,1	45	126	14	77,3	25,6	365,66
EPIB								25,6		0,94		26,52
EPE							81,7					104,06
TOTAL	0,64	19,4	10,3	9,86	15,9	22,1	127	151	14	78,2	836	496,24

Source : MICDSP (2004 : Données premier trimestre)

EPE : Entreprises de Promotion Exploitation. Elles sont chargées d'une part des travaux d'aménagement et de construction, et d'autre part de la gestion et de la promotion des ZFI qui leur sont respectivement confiées; elles peuvent sous-traiter les travaux d'aménagement et de construction requis sous leur entière responsabilité.

EPIB : Entreprises de Promotion Industrielle de Base. Elles sont des entreprises dérivées des entreprises franches manufacturières.

Ces résultats montrent que la branche textile et confection présente le plus d'intérêt pour les investisseurs sous le régime de zone franche. Elle est suivie de la branche agro-alimentaire qui est favorisée par l'abondance des matières premières: produits agricoles (légumes, fruits, céréales, ...), produits halieutiques (thons, crevettes, langoustes, ...).

b- Production

La production des EF est largement dominée par la branche « textile et habillement » (70,1 % en 2004 et 61,69 % en 2005)⁵³. La branche « agro-alimentaire » représente 7,17 % en 2004 et 10,4 % en 2005⁵⁴. La hausse de la production au niveau de cette branche est expliquée par l'augmentation de la demande externe du fait de la qualité des produits purement naturels de Madagascar, s'ajoute l'abondance des matières premières.

⁵³ Source : MICDSP

⁵⁴ Ibid

Tableau 4 : Evolution annuelle de la production des EF : par branche d'activités (en milliards de Fmg courant)

Branches d'activités	2001	2002	2003	2004	2005
Textile et confection	1736,5	725,33	1256,66	1568,87	1891,23
Artisanat	70,12	50,87	65,44	78,02	168,12
Agro-alimentaire	175,25	120,47	140,12	160,44	320,44
Services informatiques	210,56	115,01	187,42	235,44	310,23
Bois	101,00	54,35	70,35	40,80	124,27
Cuirs et peaux	5,60	2,10	4,56	9,32	17,56
Chimie	4,30	1,25	3,98	11,31	16,58
Mécanique électrique	11,56	4,54	6,45	28,46	41,95
Transformation minière	9,78	2,87	5,98	40,62	59,65
Horlogerie, bijouterie	8,98	1,89	8,61	13,67	25,69
TOTAL	2433,35	1088,68	1717,57	2237,75	3065,72

Source : INSTAT

La qualité et l'abondance de la main-d'œuvre malgache sont à l'origine de l'élévation de la production des EF. En général, les entreprises franches profitent le faible coût de la main- d'œuvre malgache qui les amène de s'installer à Madagascar; c'est le cas par exemple, de la branche « services informatiques » qui fait des saisies traitements des textes.

c- Valeur Ajoutée et PIB

Les activités du secteur industriel ont souffert des coupures fréquentes survenues dans la fourniture d'électricité dues aux difficultés financières rencontrées par la JIRAMA en l'année 2004. Cette situation affecte sérieusement le secteur des EF. Ainsi, la croissance du secteur des EF n'a été que 11 % en 2005, soit largement moins de la moitié de celle de 2004 (29,38 %). Sa part contributive à la croissance du PIB s'est « également effritée dans la même proportion (23 % en 2004 et 6,01 % en 2005)⁵⁵.

La branche d'activité textile et confection domine le secteur des EF. Elle est à l'origine de la majorité de création de valeur ajoutée de la ZF soit (+ 60 % en moyenne).

Tableau 5 : Valeur ajoutée par branche d'activités des EF (en milliards d'Ar constants 1984)

Branches d'Activités	2003	2004	2005
Agro-alimentaire	0,39	0,51	0,56

⁵⁵ Source : BCM, Rapport Annuel 2005

Textile et confection	41,02	53,08	58,92
Cuirs et Peaux	0,26	0,33	0,38
Bois	0,17	0,23	0,25
Services Informatiques	0,74	0,95	1,06
Chimie	0,13	0,16	0,18
Mécanique Electrique	0,09	0,11	0,12
Transformation minière	0,13	0,26	0,23
Artisanat	0,43	0,56	0,63
Horloge, Bijouterie	0,22	0,19	0,25
TOTAL	43,60	56,41	62,62

Source BCM : Rapport annuel 2005

La branche d'activités « textile et confection » renferme en moyenne plus de 70 % de la Valeur Ajoutée du secteur des entreprises franches. Cette situation est expliquée par la forte concentration des activités des EF dans cette branche qui s'avère rapporte le plus de profit et plus vite que toutes les autres branches.

Tableau 6 : Produit Intérieur Brut par branche d'activités des EF (aux prix constants 1984)

Branche d'Activités	2003	2004	2005
Agro-alimentaire	0,08	0,10	0,10
Textile et confection	8,65	10,6	11,29
Cuirs et Peaux	0,05	0,07	0,07
Bois	0,03	0,04	0,04
Services Informatiques	0,15	0,19	0,21
Chimie	0,02	0,03	0,03
Mécanique Electrique	0,01	0,02	0,02
Transformation minière	0,02	0,05	0,04
Artisanat	0,09	0,12	0,12

Horloge, Bijouterie	0,04	0,05	0,04
Part des EF dans le PIB Total en %	9,19	11,31	11,99

Source BCM : Rapport annuel 2005

d- Emplois

L'effectif des travailleurs dans les EF est aujourd'hui évalué à 115.000 personnes⁵⁶, soit plus du tiers de la main d'œuvre du secteur secondaire.

Les EF sont considérées pour la plupart, de grande taille puisqu'elles emploient en moyenne 618 salariés. Pour les entreprises individuelles du régime commun, l'effectif moyen des sociétés est de 200⁵⁷, ce qui attribue aux EF le statut de principales entreprises créatrices d'emplois dans le pays.

Plus de 50 % d'entre elles emploient plus de 274 personnes. Ces résultats montrent que les EF sont particulièrement intensives en main d'œuvre.

Si les EF se distinguent par leur spécialisation, elles se différencient aussi fortement par leurs caractéristiques internes. En effet, la taille moyenne des EF dans la branche « textile et habillement » est de 800 personnes et de 534 pour la branche « agro-alimentaire ». Mais les entreprises dans la branche « services informatiques » comptent 124 employés en moyenne et ils ne sont que 26 ouvriers dans la branche « horlogerie ». C'est donc évidemment dans les branches « textile et habillement » et « agro-alimentaire » que l'on rencontre les entreprises de plus grande taille. Ces résultats illustrent l'hétérogénéité interne des EF, la branche d'activité constituant un bon critère de répartition entre elles.

Tableau 7 : Evolution de l'emploi dans les entreprises franches (en milliers)

Branche d'activités	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Textile et confection	16,37	27,85	34,53	36,13	52,8	60,3	76,2	103,51	54,5	79,9	107,21
Artisanat	0,174	0,296	0,37	0,38	0,56	0,64	0,81	1,10	0,58	0,85	1,15
Agro-alimentaire	0,157	0,26	0,30	0,35	0,50	0,57	0,60	1,71	0,57	0,61	1,75
Services informatiques	0,30	0,50	0,62	0,65	0,96	1,08	1,37	1,87	0,98	1,44	1,92
Autres	0,40	0,70	0,88	0,90	1,38	1,51	2,02	1,81	1,37	2,2	2,97
TOTAL	17,4	29,6	36,7	38,4	56,2	64,1	81	110	58	85	115

Source : BIT « Projet d'amélioration de la productivité des entreprises franches, 2004 »

Autres : Autres manufactures 0,7 % (% du total)

⁵⁶ Source : INSTAT

⁵⁷ Ibid

Cuir et peaux	0,6 %
Bois	0,4 %
Chimie	0,3 %
Mécanique électrique	0,2 %
Horlogerie, bijouterie	0,07 %
Transformation minière	0,03 %

En ce qui concerne la structure de l'emploi (tableau), l'industrie du textile et de la confection regroupent la grande majorité de l'emploi dans le secteur des EF avec 94,1 % de l'effectif total ; viennent ensuite l'informatique (1,7 %), l'agro-alimentaire (1,2 %), l'artisanat (0,8 %) et les industries diverses (2,3 %) ⁵⁸.

A elles seules, ces quatre branches accaparent presque la totalité des emplois créés.

Par ailleurs, si l'on a noté que les EF se caractérisent par une forte concentration géographique, cette inégale répartition spatiale montre que seule la province d'Antananarivo peut profiter jusqu'à présent de la majorité de l'implantation des EF en termes d'emplois.

e- Exportations

Au niveau des exportations, un accroissement moyen annuel de 48 % a été enregistré de 1995 à 2000 ce qui fait varier la part des exportations total malgache de 22 % à 54 % pour la même période ⁵⁹. Les exportations des EF trouvent une baisse considérable durant toute la période de 2002, du fait de la crise politique qui ravageait l'économie du pays. La part des exportations des EF a repris pendant les périodes 2003, 2004 et 2005. Elle s'élève respectivement de 43%, 49%, 56% des exportations malgaches.

Les exportations des EF sont largement dominées par le textile, suivis des produits halieutiques. Concernant le profil des marchés, l'Europe est la première destination des exportations des EF mais depuis 2000, les exportations vers les Etats-Unis prennent de plus en plus de place en raison de l'éligibilité de Madagascar dans l'AGOA ⁶⁰.

Tableau 8 : Evolution annuelle des Exportations des EF : par branche d'activités (en milliards de Fmg courant)

⁵⁸ Source : INSTAT

⁵⁹ Source : BCM

⁶⁰ Autorisation d'exportation des produits fabriqués à Madagascar, sans droits de douanes

Branches d'activités	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Textile et confection	309,1	391,59	834,6	1066,8	1786,2	2356,8	938,7	1597,5	2092,85	3027,85
Artisanat	22,8	34,35	83,46	106,68	119,08	110,4	80,8	89,56	187,92	206,16
Agro-alimentaire	66,2	68,7	111,28	142,24	357,24	225,8	201,6	179,12	250,56	515,4
Services informatiques	93,8	103,05	194,74	248,92	416,78	311,5	242,4	213,42	375,84	876,18
Bois	16,56	41,22	125,19	145,2	208,39	175,9	96,96	100	056,6	154,62
Autres	43,54	40,09	141,7	68,16	89,31	79,8	55,54	59,4	168,23	373,79
TOTAL	552	687	1391	1778	2977	2452	1616	2239	3132	5154

Source : INSTAT

Autres : Cuir et peaux

Chimie

Mécaniques électriques

Transformation minière

Horlogerie, bijouterie

Les échanges des EF connaissent un essor depuis 1995. Entre 1995 et 2004, leurs exportations ont enregistré une croissance de 48 %. Durant cette même période, la part des exportations des EF dans les exportations totales malgaches est passée de 25 % à 54 %⁶¹. Entre autres, des nouvelles situations économiques ont contribué à une réorientation des exportations. A titre d'exemples, les accords établis⁶² avec les pays membres de la COMESA, SADC et de la COI dans le cadre de l'initiative transfrontalière sont effectivement appliqués

En effet, les exportations des EF en 2000 sont largement supérieures à celles du commerce extérieur malgache. En 2001, les produits exportés des EF ont accusé une baisse de 18 % du à la diminution des commandes reçues, la crise de 2002 ayant accéléré cette tendance à la baisse.

f- Importations

Concernant l'importation, les trois quarts des intrants des EF sont importés du fait de l'insuffisance des fournisseurs locaux qui se spécialisent en la matière. La croissance de l'implantation des EF ainsi que le développement de leurs exploitations sont les causes remédiant à la hausse inévitable des importations. Celles-ci ne constituent pas parmi les raisons du déficit commercial de Madagascar car l'écart du solde excédentaire du flux des exportations par rapport aux importations des EF est significatif.

⁶¹ Source : INSTAT

⁶² Source OMC : Projet cadre intégré, PRC dans le commerce international

Les fournisseurs des EF sont constitués par divers pays. Ils comprennent l'Union Européenne (45 % des importations), Inde (10 %), Maurice (8 %), Etats-Unis (7,5 %), Chine (7,15 %) et les autres pays comme l'Afrique du Sud, Thaïlande, Hong Kong, Sri Lanka, Singapour, Egypte, ... renferment les 22,35 %⁶³.

⁶³ Source : BCM

Tableau 9 : Evolution annuelle des importations des EF : par branche d'activités (en milliards d'Ar courant)

Branches d'activités	2001	2002	2003	2004	2005
Textile et confection	75,5	52,5	92,5	127,6	294,00
Artisanat	21,57	04,5	5,55	31,9	14,70
Agro-alimentaire	20,8	9,75	16,65	47,85	39,00
Services informatiques	43,14	3,12	18,5	25,52	63,50
Bois	06,47		3,7	2,76	1,79
Cuirs et peaux	04,31		5,76	4,88	2,82
Chimie	08,38		11,1	5,12	1,25
Mécanique électrique	32,35	5,13	17,58	54,23	62,19
Transformation minière	1,31		6,40	12,76	8,35
Horlogerie, bijouterie	1,87		7,26	6,38	2,40
TOTAL	215,7	75	185	319	490

Source : INSTAT

La branche textile et confection consomment le plus d'intrants. Ceci s'explique par le nombre accru des ZF qui font leur exploitation sur le textile et confection. En moyenne, cette branche absorbe plus de la moitié des importations d'intrants des EF. Suivent, les branches services informatiques (12,5 %), agro-alimentaires (10 %) et la branche mécanique électrique (8,5 %) et les autres branches autour de 20 %⁶⁴.

g- Effets d'entraînement

Concernant l'impact macro-économique de la ZF, les simulations issues d'un dynamisme mettent en exergue l'ampleur des effets d'entraînement et réfute l'idée d'une économie d'enclave. L'importance des revenus distribués aux ménages et du recours aux services locaux compensent les marques à gagner de l'Etat comprenant principalement les fiscalités, droit et taxes douaniers, ...

Les EF ont été à l'origine d'une contribution significative au PIB en 2005 (à hauteur de 11,99 %) et à l'emploi (6 %) ⁶⁵. Ce résultat découle surtout des effets indirects induits par la demande générée par les revenus réinjectés par les entreprises franches dans l'économie.

A cela s'ajoute la part croissante des entreprises franches à la redistribution de revenu et dans les recettes compensant une partie du déficit budgétaire du pays. Ainsi, elles répondent au double objectif d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté par la création d'emplois, sans pour autant dégrader ni la balance commerciale, ni les finances

⁶⁴ Source : BIT, Projet D'amélioration de la productivité des entreprises Franches, 2004

⁶⁵ Source : BCM

publiques. Le caractère opportun de l'instauration de la zone franche ne laisse donc aucune ambiguïté et elle est un instrument pertinent à l'atteinte à la réussite des objectifs de l'OMD.

Cette expérience constitue jusqu'à présent le meilleur exemple de réussite de la transition de Madagascar vers l'économie de marché et l'insertion internationale, que n'ait jamais connu Madagascar depuis l'indépendance.

Par ses caractéristiques productives, intense en travail et grande consommatrice de services locaux, la ZF dynamise la demande, et est un débouché notable pour l'offre domestique. Plus encore, le multiplicateur associé aux investissements en ZF est supérieur à celui des projets à haute intensité en main d'œuvre (HIMO), résultant d'autant plus intéressant quand on sait que ces derniers sont spécifiquement conçus pour maximiser la valorisation des ressources locales.

Même sur le plan des finances publiques et malgré le régime fiscal de faveur, la ZF est une source de recettes supplémentaires pour l'Etat. Avec les performances constatées entre 2004 et 2005 en termes de création d'emplois (+ 15,10 % dans la ZF contre + 8,5 % pour le secteur industriel formel) et en termes de valeur ajoutée (respectivement + 11,01 % et + 6 %) ⁶⁶, le dynamisme dont fait preuve la ZF ne peut être remis en cause. Elle est d'ailleurs à l'origine de l'essentiel de la croissance industrielle.

h- Effet de substitution

La production industrielle des entreprises franches textiles est un phénomène de masse. Les produits ont diversifiés et ont une qualité respectant les normes de standard international.

Une certaine quantité des produits est destinée pour les besoins des consommateurs malgaches et les prix ne sont pas chers en général.

Cette offre de produits constitue un certain avantage pour Madagascar car au lieu de faire des importations qui, sûrement amenant au déséquilibre de la balance commerciale et d'une détérioration des termes de l'échange ainsi qu'une dépréciation de la monnaie face aux devises, les besoins peuvent être satisfaits par la production locale. Par ailleurs, la main d'œuvre nécessaire pour la production est d'origine locale, ce qui permet une redistribution de revenus pour les citoyens et non pour la main d'œuvre étranger. Un intérêt de plus, le PIB augmente, le chômage diminue et l'économie s'améliore. Cet effet de substitution et un grand

⁶⁶ Source : INSTAT

tournant et aussi une grande étape pour une certaine indépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur.

3- CONTRAINTES

a- Les problèmes liés aux matières premières

Selon les données de l' INSTAT, en 2003, les importations de matières premières et d'autres biens intermédiaires représentent respectivement 38 % et 35 %⁶⁷ du total. Les résultats montrent que les EF sont, entre autre faiblement intégrées à l'économie locale. L'insuffisance des matières premières nécessaires, la qualité des produits locaux ne répondent pas aux normes requises, et le manque de fournisseurs constitue des facteurs bloquants l'intégration des EF dans l'économie domestique, d'où le taux d'approvisionnement local restant toujours faible.

En effet, en ce qui concerne les importations, les fournisseurs des EF sont relativement de plus en plus diversifiés. De 71,6 % en 1995, les achats en Europe ne constituent plus 26,6% des importations globales des EF en 2003. Depuis l'année 1997, les achats en provenance de chine (avec Hong Kong et Taiwan) prennent une part considérable du marché de l'Europe et, en 2003, ont atteint 58% du total des achats importés.

b- Les coût liés aux facteurs et à l'énergie

Les importations des biens d'équipement représentent 19 %⁶⁸ du total. Ces importations sont constituées essentiellement des machines, pièces détachées, divers matériels. ... Le problème d'approvisionnement local qui se manifeste par l'absence des producteurs et de fournisseurs de ces biens d'équipement obligent les EF d'importer l'intégralité de leur demande. Cette pratique amène à une élévation des coûts et accroît les charges supportées par les EF.

Pour mieux appréhender le coût des facteurs dans les EF, il a été procédé à une analyse comparative (voir tableau 4) par rapport à certains pays de Madagascar dont certains d'entre eux sont aujourd'hui considérés comme des exemples de réussite.

Tableau 10 : Coût des facteurs par pays en US \$

⁶⁷ Source : BCM

⁶⁸ Source : INSTAT

Rubrique	Maurice	Mad.^{car}	Botswana	Kenya	Lesotho	Sri Lanka	Sud AF
Electricité (Wh)	0,08	0,15	0,05	0,16	0,11	0,08	0,05
Eau (m ³)	0,58	0,64	N/A	0,86	N/A	0,75	N/A
Loyer industriel (m ²)	1,82-2,27	3,5-11	1,85-2,52	2-32	N/A	N/A	N/A
Appel Tél. Local (/3 min)	0,105	0,28	0,07	0,14	0,035	0,14	0,315
Appel Tél. vers les USA	4	8,98	3,6	7,36	N/A	3,05	1,98
Internet: Charge de service mensuel	122,9	166,5	114,7	160,5	90,3	70,5	80,5

Source : BM 2004, Enquête auprès des EF

A Madagascar, les coûts des facteurs sont très élevés par rapport aux pays voisins de l'Afrique. Le coût de l'électricité est trois fois plus élevé que celui du Botswana qui se trouve au même niveau que l'Afrique du Sud. Il est à remarquer également que le coût de la communication reste aussi trop cher par rapport à un grand nombre de pays de l'Afrique.

4- LA POLITIQUE DE PROMOTION DES INSTRUMENTS

Pour favoriser l'expansion des EF à Madagascar, le gouvernement malagasy élabore une politique visant la facilitation d'exploitation, l'abaissement des charges et de la restauration d'un climat favorable entre employeurs – travailleurs dans ces entreprises.

Le régime des zones franches est un régime d'exception. Il est né aux lendemains de la libéralisation de l'économie à Madagascar et dans le but de promouvoir les investissements liés aux activités tournées exclusivement vers l'exportation. Le régime des zones franches à Madagascar est régi par la loi 89-027 du 29 décembre 1989, modifiée et complétée par la loi 91-020 du 12 août 1991. Leurs dispositions s'appliquent aux investissements réalisés dans des activités tournées vers l'exportation. Les entreprises bénéficiant du régime des zones franches doivent exercer leurs activités à l'intérieur d'une aire matériellement délimitée : La zone franche industrielle ou ZFI.

a- Politique fiscale et douanière

Dans le domaine fiscal et douanier⁶⁹, les avantages suivants sont prévus :

Les EF quelque soient leur type, sont exonérées de la taxe professionnelle. Elles bénéficient d'un régime différencié selon leurs types respectifs sur les autres impôts, à savoir :

⁶⁹ Source: MEFB: Documents sur les règlement sur les EF

(i) Les Entreprises de Promotion d'Exploitation sont exonérés d'impôt sur les bénéfices pendant une durée de 15 ans à partir des travaux de construction. Après cette période, elles sont encore exonérées de 10 % avec une possibilité de réduction.

(ii) Pour les Entreprises Industrielles de Transformation et de Production Intensive de Base, l'exonération s'étale sur les 5 premiers exercices d'exploitation effective. Après cette période, elles bénéficient d'une période d'une exonération de 10 % avec également une possibilité de réduction. Ces dernières conditions sont valables pour les EF de service, à la différence que l'exonération d' IBS est ici accordée seulement pour les deux premiers exercices.

En matière d'impôt sur les dividendes, le taux est fixé à 10 % pour tous les types d' EF. L'impôt sur les revenus salariaux des expatriés ne peut être supérieur à 25 %.

Les marchandises sont exonérées de droits de douanes, de taxes d'importation et des droits et taxes à l'exportation. Mais les services directement liés à l'exportation sont soumis aux règles de l'exportation en matière de TVA.

b- Politique foncière

L'Etat détient la propriété des terrains dans les ZFI. Les terrains destinés à l'aménagement des ZFI ou à l'installation des EF au profit des promoteurs étrangers sont donnés à un bail pour une durée, fixée d'accord parties, allant de 20 à 50 ans.

Mais quelques aménagements sont effectués par les EF sur les propriétés privées relèvent du droit commun. Les terrains ainsi acquis peuvent être la propriété privée des EF sous réserve des dispositions foncières et domaniales. A cet égard, la nouvelle réglementation⁷⁰ sur la propriété foncière favorise l'acquisition de terrains par les investisseurs étrangers.

c- Politique de l'emploi

Peu d' EF souscrivent aux formalités d'enregistrement des offres d'emploi auprès des services de l'emploi du Ministère en charge du travail pour le recrutement, sauf pour le cas des offres d'emploi faisant l'objet d'annonces dans les journaux, alors que les textes s'y rapportant existe depuis 1964, mais généralement ne sont pas souvent respectées par les entreprises, sans distinction de régime. L'Etat malgache s'aménage à la surveillance et au

⁷⁰ Loi 2003 – 028 du 27. 08. 04 sur l'acquisition foncière – Décret d'application 2003 – 897 du 27. 08.04.

contrôle de ces entreprises sur le respect des normes stipulées du code de travail à travers l'intervention des inspecteurs et des contrôleurs de travail.

Concernant le respect du droit de travail des personnes handicapées, les EF se singularisent par le recrutement significatif de personnes handicapées à des postes de travail existants.

L'enquête a révélé que 42 %⁷¹ des EF emploient des personnes handicapées avec en moyenne 3 dont une femme, ce qui dénote une volonté de non discrimination, sous réserve que les personnes handicapées recrutées sont effectivement affectées à des tâches conforme à leurs compétences. Aux niveaux des services provinciaux de l'emploi, les statistiques existantes relatives aux nombre des offres et des demandes d'emplois sont estimées défaillantes, ce qui ne permet pas aux responsables administratifs et à l'Etat d'identifier les activités des secteurs des EF⁷². Ainsi donc la politique de l'emploi mise en œuvre élaborée par les deux entités Administration public – EF est relativement limitée.

La totalité des EF pratique la politique "emploi jeune". L'âge moyen des travailleurs dans les EF est de 28 ans. Les données statistiques révèlent aussi que les EF recouvrent beaucoup plus au recouvrement des femmes. Le rapport est de 71,1 % des femmes contre 28,9% des hommes.

Deux raisons sont généralement avancées pour expliquer cette situation: (i) la dextérité est une plus grande capacité d'assimilation des instructions techniques par les femmes, (ii) la situation de précarité sociale amenant les femmes à être plus flexibles par rapport aux contraintes du travail.

Les politiques d'élaboration de contrat de travail adoptées par les EF varient en fonction des pratiques respectives de gestion du personnel poursuivie par chaque entreprise.

Ces différentes politiques se manifestent à travers :

- L'utilisation de contrat de durée indéterminée
- Le recours au type de contrat à durée déterminée
- L'existence de "contrat à durée indéterminée à temps partiel" pratiqué pour des employés qui travaillent pour des horaires non permanents (par rotation) pour une durée de 1 an renouvelable. Selon les statistiques disponibles, plus de 71 % des travailleurs sont titulaires

⁷¹ Source : INSTAT: DSE

⁷² MICDSP / Direction de l'Industrialisation

d'un contrat à durée indéterminée, et 15 % d'un contrat à durée⁷³déterminée, la tendance générale traduit une sécurité juridique de l'emploi pour les travailleurs des EF⁷⁴.

CHAPITRE II

APPORT DES EF TEXTILES DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Si les EF se distinguent par leur spécialisation, elles se différencient aussi fortement par leurs caractéristiques internes. En effet, la taille moyenne des EF dans la branche "textile et habillement" est de 800 personnes et de 534 pour la branche "agroalimentaire" ; mais les entreprises dans la branche "services informatique" compte 124 employés en moyenne et ils ne sont que 26 ouvriers dans la branche horloge. C'est donc évidemment dans la branche "textile et habillement" et "agroalimentaire" que l'on rencontre les entreprises de plus grande taille. Ces résultats illustre l'hétérogénéité interne des EF, la branche d'activité constituant un bon critère de répartition entre elles.

Les entreprises franches textiles dominant largement les EF à Madagascar.

1- INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS

a- Investissements domestique et IDE

La disponibilité des données sur le taux de réalisation des investissements couvrant les EF reste très limitée. L'investissement prévu dans les EF depuis l'avènement de la ZF s'élève à 522 Milliards⁷⁵ d'Ar (année 2004) et 51,2 % soit 267,3 Milliards d'Ar des investissements prévus sont destinés dans la branche d'activité "textile et confection". Ces résultats montrent que la branche "textile et confection" présente le plus d'intérêt pour les investisseurs sous le régime de ZF. Les IDE représentent 95,4 % ⁷⁶des investissements de la branches d'activité textile et confection.

⁷³ www.gefp.com/doc/gefpform.doc

⁷⁴ Source : INSTAT

⁷⁵ INSTAT / DSE

⁷⁶ Source: BCM

Tableau 11 : Evolution des investissements prévus pour la branche textile (en milliard d'Ar)

Branche textile	1 996	1 997	1998	1999	2000	2001	2 002	2003	2004	1996
IDE	4,09	6,34	10,0 0	20,8 4	14,5 6	100,2 5	7,63	36,4 6	114,0 3	136,88
Investissement domestique	0,25	0,38	0,6	1,24	0,86	5,95	0,45	2,16	6,75	8,12
TOTAL	4,34	6,72	10,6	22,0 8	15,4 2	106,2	8,08	38,6 2	120,8	145

Source: MICDSP / Service des agréments

Le tableau illustre une baisse considérable des investissements dans la branche durant la période 2002 – 2003 du fait de la crise politique qui a affecté le pays. Le rétablissement de la confiance des investisseurs potentiels étranger ne se réalise en un certain niveau acceptable que vers la fin de la période 2003 et pour la période de 2004 – 2005, les activités de production reviennent au normal.

b- La structure de l'emploi

En 2004, les entreprises franches comptent 115 000 employés dont 70 % appartiennent à la branche « textile et confection ».

Les femmes sont majoritaires dans les emplois temporaires, comme précisé dans le tableau 12. De manière générale, elles sont sans qualification et recrutées pour le premier emploi. Les ouvriers dans différentes sections comme la coupe, la couture, la finition, le repassage, et le triage. Certains, qualifiés et expérimentés occupent les fonctions de chef d'équipe, de chef de lignes, chef de section, ou de contrôleur de qualité.

Tableau 12: Structure des emplois

CSP	Homme%	Femme %	Ensemble %
Cadres	52,0	48,0	100
Employés permanents	59,8	40,2	100
Employés temporaires	30,5	69,5	100
Ouvriers permanents	26,2	73,8	100
Ouvriers temporaires	15,3	84,7	100
Total %	28,9	71,1	100

Source : INSTAT

En ce qui concerne les postes de cadres, les femmes sont minoritaires pour seulement 48 % de l'ensemble. De plus, il est à noter que près de 80% des femmes occupent des emplois d'ouvrières contre 70 % pour les hommes (voir tableau 7).

Tout cela laisse supposer que les femmes sont plus défavorisées par rapport aux hommes.

Tableau 13 : Répartition des travailleurs par CSP et par sexe

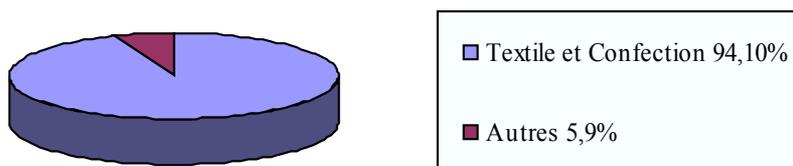
	Homme %	Femme %
Cadres	5,8	2,2
Employés permanents	12,0	3,3
Employés temporaires	10,0	9,3
Ouvriers permanents	69,6	79,6
Ouvriers temporaires	2,5	5,7
Total %	100	100

Source: INSTAT

Les critères de recrutement imposés par les employeurs ne sont pas stricts car la plupart des femmes travailleuses, souvent jeunes et célibataires, sont recrutées sans qualification préalable. Par contre, elles doivent être jeunes et de préférence célibataires. En ce qui concerne les femmes cadres, des critères de qualification et d'expérience sont imposés.

Las EF textiles se présentent comme la seule branche qui détient le record en matière de lutte contre le chômage.

Répartition des travailleurs par branche d'activités :



Autres :

Bois:	0,4%
Cuir et peau:	0
	,6%
Services informatiques:	1,7%
Artisanat:	1,0%
Mécanique électrique:	0,2%
Chimie:	0,3%
Hôtellerie, bijouterie:	0,0%
Agroalimentaire:	0,9%
Autres manufactures:	0,7%

Source : BIT « Projet d'amélioration de la productivité des entreprises franches, 2004 »

La branche textile et confection accuse une forte croissance du taux de son emploi

98% en 2004 et 51 % en 2005⁷⁷. L'accroissement net de l'emploi dans la branche industrie textile entre 2004 et 2005 peut d'expliquer par le fort dynamisme des entreprises nouvellement créées

c- Production

Du côté de la production, les coupures fréquentes de l'approvisionnement en énergie électrique survenues au cours de l'année 2005 ont limité la performance des entreprises en général, et en particulier celles des entreprises franches textiles dont la situation a été aggravée par les effets du démantèlement de l'accord multifibre. L'ouverture de l'économie malgache vers l'étranger favorise les échanges commerciaux. Cette étape franchie par Madagascar motive les entreprises franches textiles d'accroître leur production, car la demande extérieure s'élève et les commandes se multiplient.

Tableau 14: Evolution annuelle de la production des entreprises franches textiles en valeur FOB (en milliard d'Ariary)

Produit	2001	2002	2003	2004	2005
Pulls	169,7	35,4	81,28	91,02	185,12
Prêt-à porter féminin	65,96	38,94	88,74	95,67	98,75
Prêt porter masculin	93,76	49,56	56,4	70,25	89,85
Tee-shirts	30,8	7,88	17	22,15	65,16
Tissus de coton	25,4	1,76	1,76	2,26	10,44
Tissus de Soie	31,18	0	0	0	0
Autres produits textiles	148,68	54,20	74,32	137,12	156,25
TOTAL	471,36	187,74	319,5	418,57	605,57

Source : INSTAT

Sur le plan rémunération, le tableau de comparaison de salaire suivant le genre ci-après permet de dégager les tendances poursuivies dans les EF.

Tableau 15: Rémunération des ouvriers par sexe en Ariary

Rémunération	Homme	Femme	Rapport H/F
Salaire de base	62.010	57.653	1,8
Salaire brut	89.745	85.620	1,05
Primes et gratifications	7.732	7.384	1,05

⁷⁷ Source: INSTAT

Heures Supplémentaires	16.820	15.665	1,07
Autres avantages	24.696	10.860	0,74

Source : INSTAT

Tableau 16 : Rémunération des cadres par sexe en Ariary

Rémunération	Homme	Femme	Rapport H/F
Salaire de base	236.782,8	196.522	1,2
Salaire brut	278.616,2	231.609	1,2
Primes et gratifications	17.137	7.385	0,7
Autres avantages	24.696	10.860	2,3

Source : INSTAT

A partir des tableaux 7 et 8, l'on constate un écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, avec un écart de 8 % pour les ouvriers et de 20 % pour les cadres. Il s'agit d'une situation qui prête à des interprétations diverses pouvant tendre vers l'existence de pratique discriminatoire.

Le salaire brut est relativement élevé dans les entreprises franches manufacturières et les heures complémentaires contribuent substantiellement à son relèvement.

2- CONTRIBUTION DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'amélioration de l'environnement économique à Madagascar favorise le développement de l'industrie. Les entreprises franches textiles sont à la hauteur d'une augmentation lente et continue de leur production. Ainsi, cette croissance est à l'origine d'une augmentation des exportations.

a- Augmentation des exportations

Les échanges réalisés des entreprises franches pendant les périodes 2003, 2004 et 2005 ont trouvé une nette croissance aboutissant à l'accroissement de leur profit. La part des exportations de la branche « textile et confection » dans le secteur des EF, lors des trois années consécutives est respectivement de 61,34 % ; 66,82 % et de 63089 %⁷⁸.

Au niveau des exportations, celles des entreprises franches textiles sont les plus élevées et constituent la grande partie des exportations de Madagascar.

Entre 1995 et 2000, la croissance moyenne annuelle des exportations des entreprises franches textiles se situe au niveau de 48 %. Durant cette même période, leur part des exportations dans les exportations malgaches est passée de 22 % à 54 %. Les exportations ont baissé considérablement pendant la période de 2002 due à la crise politique qui asphyxie

⁷⁸ Source : INSTAT

l'économie. Elles ont repris de hausse en 2003 et reconstituent la majeure partie des exportations totales malgaches pendant les périodes 2004 et 2005.

L'élection de Madagascar dans l'AGOA, intégration dans le commerce régional comme le SADC, COMESA et la COI ont fortement favorisé les exportations.

b- Hausse du PIB et croissance économique

En 2005, l'économie malgache a connu un ralentissement d'activité même une évolution a été constatée au niveau des entreprises franches textiles. Dès lors, une hausse du PIB national s'affiche dans l'économie du pays, mais le PIB par habitant est resté assez faible.

L'expansion de l'activité économique s'amplifie et le processus d'industrialisation est largement assuré par les industries manufacturières textiles. Le revenu par habitant a également connu une augmentation en passant de 2,4 % en 2004 à 17 % en 2005.

Le niveau du PIB en l'année 2003, 2004 et 2005 est respectivement de 47 3,9 ; 498,8 et 521,8 milliards d'Ariary constants 1984. La croissance annuelle du PIB est de 5,3 % en 2004 et 4,6 % en 2005. Cette évolution du PIB s'explique par la participation massive des entreprises franches textiles tant qu'à la production qu'à la redistribution de revenu aux nombreux employés.

Le rythme de croissance a été différent selon les secteurs d'activités. La croissance de la production est très légère dans le secteur secondaire du fait des coupures fréquentes survenues dans la fourniture d'électricité dues aux difficultés financières rencontrées par la JIRAMA en 2005. Cette croissance du secteur secondaire n'a été que de 3 % l'année 2005, soit moins de la moitié de celle de 2004 qui est de 6,5 %. La croissance réalisée des entreprises franches textiles en 2004 et 2005 est respectivement de 25 % et 20 %⁷⁹, cette situation s'explique par la hausse des commandes des pays développés comme l'Europe et les Etats-Unis.

La croissance économique trouve une amélioration du fait du développement des activités des entreprises franches textiles qui en prennent une part assez importante comme le activités dominants des autres secteurs.

c- Effet d'influence

⁷⁹ www.gefp.com/doc/GefpForm.doc

L'industrialisation de l'économie est donc un changement radical favorisant la politique de relance économique. Produire plus que possible et exporter le maximum de produits est caractéristique de l'efficacité de l'économie. Par ailleurs, les exportations réalisées des entreprises franches textiles dans divers pays de destination notamment les pays industrialisés influence l'image de Madagascar à travers les investisseurs qui montrent la bonne survie de leurs entreprises et la rentabilité de leurs exploitations. Cette influence a des impacts positifs au niveau des investisseurs étrangers qui cherchent à élargir leurs activités. Cette situation débouche au renouveau du retour à la confiance des étrangers au niveau de l'environnement économique et des climats des affaires⁸⁰.

CHAPITRE III : ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MÉNACES

1- FORCES

Le secteur des EF apporte sa part à l'amélioration de la compétitivité de l'économie face à la mondialisation. Il présente un certain niveau de réussite à travers les dispositions diverses, faveurs accordées et avantages offerts par les pays. Ces atouts constituent un ensemble cohérent et efficace aboutissant à la réussite de ce secteur.

a- La forte expansion face à la mondialisation

Le contexte de libéralisation offre un atout considérable au secteur des EF. La production est spécialisée aux produits destinés à l'exportation notamment aux pays développés. La dimension du marché paraît très vaste et la distance de la livraison des marchandises ne pose aucun problème. Suite aux différents accords de marché et négociations de commerce international signés par Madagascar, le processus d'ouverture de l'économie nationale à l'économie mondiale s'intensifie. Des nouveaux marchés dans des pays à fortes potentielles économiques sont ouverts à Madagascar. A ne citer par exemple que l'intégration de Madagascar dans les coopérations économiques régionales comme le SADC, COMESA, et le COI. L'amélioration de la situation de Madagascar dans l'AGOA par laquelle les exportations à destination des Etats Unis ne sont pas imposées à des droits de douanes, de

⁸⁰ Source : BCM

taxe à l'importation, d'impôt et de droit fiscal sous certaine condition qui stipule que les matières premières sont importées dans des pays fournisseurs qui se spécialisent en la matière mais à un délai limité jusqu'à l'année 2015, cette date expirée, les matières utilisées doivent être obligatoirement fournies localement.

Fortement favorisée de cette situation offrant une grande opportunité, le secteur des EF bénéficie un avantage considérable. Les exportations s'accroissent proportionnellement aux importations de matières premières qui sont déterminées par la hausse du volume des commandes des divers pays. Ainsi cette forte expansion favorisée par la mondialisation s'accompagne d'une augmentation de l'intensité de travail nécessaire à la production qui se traduit par la nécessité accrue de main d'œuvre.

b- L'abondance de la main d'oeuvre

La population active malgache est jeune. Elle compte 115 000 personnes au niveau du secteur des entreprises franches en l'année 2004. 75 % de celles-ci sont moins de 28 ans⁸¹. Ce phénomène s'explique par la difficulté structurelle qui engendre le pays. La situation s'avère être l'origine des problèmes de base liés à la pauvreté du pays ainsi qu'à l'asphyxie économique rencontrée dans de nombreux foyers malgaches.

Les étudiants n'arrivent pas à poursuivre leurs études jusqu'à un niveau supérieur du fait des contraintes monétaires et matérielles affectant leurs parents. Ils sont alors obligés de s'orienter dans la recherche de travail pour pouvoir survivre et atteindre le seuil minimum de pauvreté ainsi dès l'atteinte à l'âge de 18 ans, dont fortement exigé par la loi aux entreprises, ils préfèrent travailler. Les entreprises franches largement le record sur la capacité d'accueil. Appuyé par la faiblesse des autres secteurs qui n'arrive pas à absorber une partie du taux de chômage du fait de la non spécialisation à la création d'activités créatrice d'emploi et génératrice de revenu, le nombre de personnes dépourvues d'emploi est élevé.

Le secteur des entreprises franches profite de cette abondance de la main d'œuvre ce qui lui laisse le choix de recruter tel qu'il veut sur le nombre et la qualité de la personne et de décider librement le niveau des indemnités et primes diverses.

Cette force exprimée en terme d'abondance de la main d'œuvre constitue un avantage aux entreprises franches et qui en est une des raisons principales les poussant au choix de s'implanter et d'exploiter dans des pays pauvres notamment Madagascar. Les pays développés exigent un certain niveau de salaire alors que dans les pays en voie de développement, ce sont

⁸¹ Source : BIT : projet d'amélioration de la productivité des EF , 2004

ces pays qui décident et ceci explique l'insuffisance de revenu des employés dans le secteur. Le monde actuel est donc animé par des luttes qui créent des écarts du fait de la maximisation du profit des uns à comme impact la minimisation du gain des autres. La force que possède le secteur des entreprises franches est un facteur qui lui permet de résister à l'intensification de la concurrence mondiale.

c- Une capacité d'accueil large du pays.

L'économie malgache est une économie dominée par l'agriculture et l'élevage. Elle est constituée par une lourde intensité de l'autosubsistance et du nombre élevé de petits paysans qui n'arrivent même pas à fournir les besoins du pays.

Pour parvenir au développement économique et social, le processus d'industrialisation est une base pertinentes et nécessaire. L'octroi des agréments et de l'autorisation en faveurs des entreprises franches montre la volonté du gouvernement malgache de franchir l'étape.

De multiples mesures sont prises en vue de restaurer un environnement propice et favorable ainsi que du maintien d'une bonne sécurisation des investissements à Madagascar.

L'activité d'exploitation des entreprises franche est très sollicitée par les pouvoirs qui se succèdent, car elle permet d'offrir un nombre élevé et de redistribuer du revenu aux citoyens actifs sans emploi.

Pour entretenir une entente et une harmonie entre les entreprises franches, l'administration publique et la société civile en vue d'atteindre une efficacité économique, un régime spécialisé est adopté en faveur de ces entreprises. Ce qui incite les investisseurs directs étrangers de venir utiliser leurs capitaux à Madagascar.

L'économie malgache est ouverte et la capacité d'accueil est encore vaste. Une politique foncière plus assouplie aux détriments des entreprises franches est en vigueur, possibilité d'acquisition de terrains utilisés à des fins d'exploitation sous une condition de niveau de montant d'investissement exigé par la loi, fiscalité et droits de douanes nul sauf pour des services directs ou indirect concernant le secteur.

2- FAIBLESSES

a- La mauvaise qualité de la main d'œuvre

L'emploi au niveau des entreprises franches reste le seul qui n'exige pas de minimum d'expérience. Les ouvriers sont recrutés sans en avoir la maîtrise de l'outil de production et de

voir même sans avoir travaillé dans le domaine dans d'autres entreprises. La formation sur le tas, sur une durée qui ne dépasse pas trois mois suffit.

Or le problème qui se pose au niveau de la main d'œuvre malgache est que la plupart des employés sont très peu qualifiés. La main d'œuvre malgache est constituée majoritairement par des jeunes qui n'ont pas assez d'expériences. Elle accepte difficilement une augmentation du rythme de travail, et la majorité d'entre elle n'arrive pas à exécuter le délai d'exécution d'une tâche. On compte en outre un certain pourcentage de produits défectueux lors de la formation et du travail d'apprentissage.

La motivation est une des contraintes majeures qui affecte la main d'œuvre malgache, le salaire est de niveau très bas, les indemnités et primes sont non réglés telles qu'elles le méritent, ainsi, les employés limitent leurs efforts et ils ne donnent pas la meilleur d'elles-mêmes sur leur travail.

La formation interne sur le tas engendre un surplus de coût car celle-ci un laps de temps qui constitue un manque à gagner, et aussi, produits des multiples défauts lors de l'apprentissage donc d'une défaillance de la qualité.

Cette faiblesse est fortement favorisée par le rajeunissement de la population active qui la plupart ne prend pas au sérieux l'exécution de leur travail.

Le système de formation emploi et de sous-traitance de préparation emploi pour les nouveaux recrutés est encore très peu développé. L'offre de service de formation et de renforcement de capacité répond aux besoins des nouvelles exigences technologiques en vue de meilleure qualification est très défaillants, ce qui laissant les entreprises franches sous une faiblesse incontournable.

b- L'opacité de l'environnement juridique

Les textes législatifs et réglementaires qui règlent en détail les différentes activités viennent d'être clarifiés pour des raisons de préserver l'environnement juridique et économique de celui-ci. Sont biens claires le régime fiscale, douanier, foncier et financier de la zone franche industrielle. Néanmoins, les lois et règlement juridiques concernant le travail sont encore difficiles à interpréter et c'est la raison pour laquelle s'intensifie le conflit de travail et le développement des organisations syndicales.

Les entreprises franches restent encore le domaine qui enregistre un nombre élevé de conflit de travail. On note par exemple la non respect du code de travail sur le licenciement d'un employé irrégulier et notamment du règlement des indemnités, salaire et primes de licenciement. Par ailleurs, le chômage technique ne prend pas parfois en considération le risque d'une atteinte à la protection sociale des salariés ;

c- Les conflits de travail dans les EF.

Les comportements des supérieurs hiérarchiques (Chefs de production, Chefs d'équipe, Chefs de ligne, Chefs de finition, etc...) sont souvent montrés du doigt par les travailleurs, ils ont traité au style du management mettant surtout en avant des menaces et intimidations. Les différends les plus fréquents sont ceux relatifs:

- aux conditions de rémunération, surtout pour la fixation des salaires à la pièce.
- à l'organisation des travaux en heures supplémentaires et en travail de nuit.
- aux classification professionnelles
- au calcul des primes
- aux indemnités de préavis
- au chômage technique
- à la jouissance des droits de congés et octroi de permissions exceptionnelles.
- au cas de licenciement.

Le cas de litiges individuels est plus nombreux comparativement aux différents collectifs.

Le conflit de travail est un des faits remarquable qui dénigrent l'image des entreprises franches. On compte en moyenne 10 employés renvoyés par usine et par mois pour des raisons de vols, absence fréquente illégale, non respect des règlements intérieurs⁸²,...

Le caractère désuet de la législation du travail est remarqué de manière générale aussi bien par les employeurs que les travailleurs. Les textes d'application ne répondent plus aux réalités du monde du travail et à l'évolution de l'emploi; les dispositions réglementaires qui s'avèrent être les plus inadéquates concernant:

Le chômage technique, du fait de l'inexistence de spécification sur la durée de la suspension du contrat Le chômage technique, du fait de l'inexistence de spécification sur la durée de la suspension du contrat.

⁸² Source : BIT : projet d'amélioration de la productivité des EF, 2004

L'inadéquation des classifications professionnelles: Les textes existants ne répondent ni aux postes réels de production (confection, habillement) ni à la technologie ayant cours, compte tenu de leur ancienneté. Cette même carence est notée pour le domaine de TIC qui voit aussi opérer un nombre croissant d' EF.

Concernant les femmes, des droits fondamentaux ne sont pas respectés des employeurs dans le domaine du travail.

Tableau 17: Avis des travailleurs sur le respect des droits des femmes enceintes

Droits des femmes enceintes	Oui	Nom
Congé de maternité	94,9 %	5,1 %
Repos pour allaitement	90,7 %	9,3 %
Allaitement prénatal	92,7 %	7,4 %
Allocation familiale	90,5 %	9,5 %
Droit à la demande de vérification médicale	86,6 %	13,4 %

Source : BIT – Droit et principe fondamentaux du travail

En général, on observe que les droits des femmes et des jeunes mères ne sont pas respectés intégralement.

3- OPPORTUNITÉS

a- Un régime d'exception en matière fiscale

Les entreprises franches bénéficient d'une exception en matière d'impôt et fiscalité. Dans le cadre de la protection particulière de celle-ci et dans le but de promouvoir la création d'emploi générateur de revenu à Madagascar, les entreprises franches sont libérées et exonérées de la taxe professionnelle et impôts suivant la spécialité et le domaine d'intervention de l'entreprise:

Les entreprises de promotion exploitation qui sont chargés, d'une part, des travaux d'aménagement et de construction, et d'autre part, de la gestion et de la promotion des zones franches industrielles qui leur sont respectivement confiées; elles sont dispensées d'impôt sur les bénéfices pendant une durée de 15 ans à partir du début des travaux d'exploitation.

Pour les entreprises industrielles de transformation qui se caractérise par la destination de la totalité leur production à l'exportation, ainsi qu'aux entreprises de service qui ont une raison de plus, de satisfaire les besoins de l'entreprises, bénéficiant du régime de zone franche,

l'exonération s'applique sur les 5 premiers exercices d'activités effectives. A délai exprimé, elle bénéficie 10% d'exonération avec également une possibilité de réduction.

Pour tous les types d'entreprises franches, le taux de l'impôt sur les dividendes est fixé à 10%

Les taxes d'importations sont nulles, les marchandises sont exonérées de droit de douanes, et de droit et taxes à l'exportation.

Ce régime fiscale est adopté dans le cadre de montrer la volonté de l'Etat de favoriser l'environnement des affaires des entreprises franches tout en préservant une offre accrue d'emploi aux citoyens et de renforcer la compétitivité de l'économie.

b- Ressources humaines denses et à faible coût

Madagascar est riche en matière de ressources humaines, celles-ci constituent le seul avantage comparatif du pays. Malgré le contexte actuel sur le marché du travail et du fort taux de chômage, les entreprises franches les zones franches profitent de la hausse de la demande de travail, ce qui leur permet de fixer le niveau de la masse salariale telle qu'elle veulent.

Le coût de la main d'œuvre malgache est d'un niveau relativement bas. Ceci constitue une des raisons qui motivent le choix de ces entreprises de réaliser leurs activités d'exploitation à Madagascar.

Des irrégularités relatives aux droits et principes fondamentaux du travail sont nées du fait de l'élasticité trop élevée de l'offre par rapport à la demande de travail. Les licenciements et/ou les renvois des employés ayant des litiges ne respectent pas les normes de procédures mises en vigueur.

Le recrutement ne se fait pas sur une base de contrat de travail bien définie et précis.

Cette situation offre une grande opportunité qui s'accompagne d'un abus dans l'irrégularité des entreprises franches. Face à cette situation, l'Etat n'a pas de réaction stricte et reste inefficace sur la résolution des problèmes et litiges devant un ensemble qui constitue le moteur de l'industrialisation et du développement économique.

c- Un secteur créateur d'emploi fortement soutenu de l'Etat

L'implantation des entreprises franches à Madagascar demeure un actif de lutte contre le chômage. Le secteur des entreprises franches offre une quantité élevée de travail plus que

les autres industries de droit commun. Jusqu'à présent, l'Etat malgache n'a pas encore de politique précise et efficace en matière de lutte contre le chômage que celle offerte par les EF.

Pour en entretenir la durabilité, l'Etat s'efforce par tous les moyens de satisfaire les besoins vitaux et déterminant du secteur.

En matière d'agrément, toutes les procédures s'y afférents sont facilitées et accélérées, de manière à ce que l'entreprise peut commencer son exploitation le plus vite que possible ce qui absorbe donc une partie du taux de chômage.

Concernant les charges financières, les impôts et fiscalités, ainsi que les droits de douanes sont annulés au profit des entreprises franches dans le cadre de minimiser leurs coûts et charges diverses pour qu'elles puissent survivre aussi longtemps que possible.

Sur le plan foncier, un régime spécial est accordé aux entreprises franches. L'acquisition à des fins d'exploitation industrielle est récemment favorisée par la loi.

L'Etat se prête au maximum de soutien qu'il peut apporter au secteur des entreprises franches pour raison principale de la capacité de celui-ci d'offrir des emplois.

4- MENACES

a- Mauvaise sécurité de l'environnement

La sécurité de l'investissement à Madagascar, pose encore une profonde inquiétude aux investisseurs étrangers.

En premier lieu, la question de stabilité reste un élément pertinent et très déterminant du degré de la volonté des investisseurs de choisir d'utiliser leurs capitaux dans le pays.

Le problème politique affecte un nombre élevé de pays du tiers monde accueillant les entreprises franches. Les risques sont énormes, et peuvent nuire et anéantir l'existence des entreprises franches qui enregistrent un niveau d'enregistrement élevé.

Concernant Madagascar, le problème politique de 2002 a causé la fermeture d'une bonne partie du nombre des entreprises franches. Ceci perturbe énormément le mécanisme de travail entre les entreprises producteurs et les pays importateurs. Du fait de la profonde crise, ces entreprises n'arrivent pas à assimiler le volume de leur commande, ce qui fait une grande perte. En second lieu, la corruption menace aussi la sécurité de l'investissement car toutes les affaires qui touchent le domaine de l'administration publique nécessite d'un certain appui d'une personne ou un autorité pour faciliter la préparation.

b- Faible productivité de la main d'oeuvre

La mauvaise qualité de la plupart de la main d'œuvre malagasy pénalise les entreprises franches d'un surplus de coûts lors des formations et apprentissages, du temps nécessaire et des produits défectueux qui ne satisfont pas à la norme de qualité nécessaire.

La productivité de la main d'œuvre est mauvaise. Celle-ci s'explique par le manque de sérieux des employés qui sont encore très jeunes.

Cette qualité de la main d'œuvre qui produit inefficacement a une répercussion énorme sur la compétitivité des entreprises franches et cela peut constituer un motif d'élimination face au contexte de concurrence mondiale difficile. La productivité de la main d'œuvre est un élément de base qui détermine le degré de rentabilité de l'entreprise. Ainsi, la mauvaise qualité de celle-ci constitue un facteur qui affaiblit la performance des entreprises franches.

c- Insuffisance et élévation des coûts des ressources énergétiques

D'autres menaces sont visibles au niveau de l'environnement des secteurs des entreprises franches pouvant les rendre vulnérables et affecter énormément leur productivité et leur pérennité. Dans ce cadre, on peut noter les coûts des facteurs élevés comme les tarifs de l'électricité accompagnés de coupures imprévues.

Madagascar détient un coût élevé de l'énergie électrique parmi les pays accueillant les entreprises régies par un régime de zone franche.

L'insuffisance de l'infrastructure en la matière d'une part, et l'absence des investisseurs privés dans le domaine d'autre part constituent la raison principale de la mauvaise qualité de l'offre d'énergie à Madagascar.

L'exploitation de central hydroélectrique est encore d'un taux très bas et la fourniture du niveau des zones industrielles est une menace. Ce qui fait que l'entreprise fournisseur recourt à la fourniture d'énergie générée pour l'utilisation des carburants importés de l'étranger à coût très élevé.

Cette contrainte touche implicitement la productivité des entreprises franches car le délai de réalisation des tâches ainsi que celui de la livraison de la commande sont menacés de ne pas être respectés.

Quant au profit, l'élévation des coûts et la baisse de la productivité minimisent le niveau du rendement des entreprises franches.

Ainsi, un handicap majeur pèse sur la vie de ces entreprises et dans un contexte de concurrence mondiale difficile; la compétitivité de celle-ci est très critique, ce qui amène

certaines d'entre elles à la fermeture temporaire voire définitive pouvant entraîner une spirale de départ des investisseurs.

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de recherche de la productivité du secteur des EF et face aux différentes problématiques auxquelles sont exposées ces entreprises, il est nécessaire d'exprimer à travers ces suivantes recommandations, les mesures à prendre pour atteindre les objectifs globaux entrepris par celles-ci.

Recommandations aux politiques relatives aux EF, prises par l'Etat :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement du secteur de la ZF à Madagascar : l'objectif vise à mettre en place une vision partagée du développement du secteur des EF entre tous les acteurs concernés devant les enjeux mondiaux nouvellement redéfinis du commerce international. Madagascar devra être à même de s'adapter ou nouveau contexte en se dotant d'une politique volontariste en matière de :

(i) amélioration de l'environnement national des affaires et appui à l'intégration économique du secteur des EF,

(ii) mise en valeur d'une vision et d'une approche concentrée et partagée du développement du secteur des EF.

- Viser l'amélioration de la législation du travail et des relations professionnelles en rapport avec la productivité du secteur des EF : Le Gouvernement, les Employeurs et les Travailleurs sont appelés à garantir que des normes du travail correctes soient appliquées dans le secteur des EF : la refonte des textes régissant l'emploi et le travail apparaît nécessaire non seulement pour clarifier et adapter les insuffisances constatées mais également pour permettre au secteur de bénéficier des dispositions plus souples favorisant la productivité globale.

L'objectif vise à réformer la législation du travail pour mieux l'adapter aux exigences de l'emploi catalyseur d'une productivité améliorée des relations professionnelles par la promotion efficace du dialogue social afin d'asseoir la stabilité du climat de travail dans le secteur et d'offrir ainsi des meilleures conditions de son développement.

- Augmenter l'employabilité des travailleurs par un système de formation adapté.

Il s'agit d'un objectif essentiel contribuant à l'amélioration des qualifications et des compétences des travailleurs car, par rapport aux enjeux de la concurrence mondiale affenée, la main d'œuvre constituant le seul avantage comparatif de Madagascar parmi les autres coûts de facteurs doit être placée au centre des préoccupations de tous.

- Mettre en place une stratégie de protection sociale favorisant la productivité globale.

L'amélioration de la qualité des prestations des services des organisations de protection sociale, à travers la valorisation du tripartisme fonctionnel, est attendue pour le bénéfice de la productivité globale des entreprises franches de toutes branches. Il est primordial de bien comprendre les situations actuelles dans lesquelles évoluent ces organismes pour pouvoir mettre en place des politiques concertées et des infrastructures sociales bénéfiques pour tous par des actions nouvelles à insuffler en terme de dispositif de

protection sociale de qualité, viable et pérenne. L'action s'étendra sur les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que les dimensions de santé regroupant les aspects du VIH / SIDA dans le monde du travail et de l'éducation sanitaire de manière générale.

Recommandations concernant l'amélioration du régime social au sein des EF :

- Faciliter la valorisation d'une justice sociale pour une ZF bien gouvernée.

De manière générale, les actions de la valorisation de justice sociale contribueront à renforcer le respect des droits fondamentaux au travail ; elles viseront à :

- (i) sensibiliser les secteurs des EF dans la lutte contre la discrimination de genre en matière de pratiques professionnelles,
- (ii) prévenir contre le travail des enfants en amont et en aval du secteur des EF,
- (iii) renforcer les capacités dans le domaine de transparence et de lutte contre la corruption pour l'accroissement du potentiel de productivité
- (iv) étudier l'impact du *turn-over*⁸³ élevé en terme d'adéquation de qualification et de reconversion.

Recommandations aux dispositifs d'allègement des charges :

- Elaborer une politique d'industrialisation et de commerce :

Madagascar devra repenser sa politique de développement industriel et commercial et à laquelle toutes les parties concernées (Gouvernement, Secteur Privé, Société Civile) adhèrent à divers niveau en vue de favoriser une nouvelle forme architecturale de relations économiques verticales et horizontales propices à l'expansion industrielle et commerciale. La mise en place d'un fonds d'investissement, la promotion des filières d'exploitation ; la valorisation des fruits de recherche, l'adéquation et la qualification des ressources humaines, la maîtrise des systèmes d'information et de communication constituent, entre autres, des principes sur lesquels la politique d'industrialisation et de commerce devra se baser.

- Alléger les dispositifs d'importation et d'exportation. Il est nécessaire de veiller constamment sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour promouvoir les investissements par :

- (i) la facilitation des services de douanes en misant sur la réduction du temps et de la cohérence des opérations de contrôle,
- (ii) l'efficacité des actions de lutte contre la corruption,

⁸³ Surplus de temps de travail hors de l'horaire prédéfinis par le code du travail

- (iii) l'application d'un dispositif fiscal incitatif et claire

CHAPITRE IV

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1- LES SECTEURS DES EF PARMIS LES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dès sa création, le but de la ZF est d'initier le développement des activités industrielles orienté vers l'exportation, garantissant aux entreprises opérantes sous ce régime des meilleures conditions de compétitivité.

a- Accroissement du revenu moyen des foyers malgaches

De nombreux citoyens, notamment des jeunes qui n'ont pas réussi leurs études, dont la plupart d'entre eux se sont arrêté au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire

sont dotés d'activité économique à présent. Cette situation leur offre la possibilité de percevoir des salaires fixés par la loi et d'un surplus dépendant de leur productivité et du supplémentaire de travail ou d'heures d'activité plus que la normale. Les revenus salariaux augmentent significativement selon la catégorie socioprofessionnelle. En effet, si les ouvriers gagnent annuellement en moyenne 692 000 Ar, les cadres gagnent quant à eux 3 246 800 Ar. Les salaires moyens des ouvriers ne représente que 21 % de ce que gagnent les cadres.

Tableau 18: Revenus salariaux moyens par catégorie socioprofessionnelle

	Cadre supérieur ou moyen	Ouvrier ou salarie qualifié	Ouvrier non qualifié ou manoeuvre
Antananarivo	4 007 600	1 608 400	634 000
Fianarantsoa	1 843 800	1 130 000	848 200
Toamasina	2608200	1 184 800	479 600
Mahajanga	1502400	1 024 400	618 000
Toliara	4005000	1 711 600	784 000
Antsiranana	2163200	1 085 600	1 066 000
Ensemble	3246800	1 454 400	692 000

Source: INSTAT / DSM / EPM 2004

L'accroissement du revenu moyen des foyers malgaches se manifeste par le nombre de personnes active dans la famille qu est gonflé par des jeunes dépourvus d'activité à l'âge de 18 ans. La population active malgache est constituée en grande partie de jeunes.

Cette population active jeune se trouve, la plupart dans les entreprises franches industrielles dont le nombre de sexe féminin domine largement celui du sexe masculin.

d- Compatibilité de l'industrialisation au développement économique

Le régime de ZF malgache constitue un instrument de développement économique car les EF offrent des possibilités de création d'emplois permanents et permettent au secteur industriel malgache d'accéder à des nouvelles formes de technologie et de connaissances techniques susceptible d'accroître sa compétitivité sur le plan international.

Par ailleurs, sont accordés aux EF de avantages fiscaux, de tarification douanière et d'autres avantages; il s'agit des conditions de base à consolider pour garder l'attractivité de Madagascar.

A l'exportation, on note la progression des USA comme destination commerciale des produits malgaches. L'intégration économique⁸⁴ de Madagascar dans un cadre de marché plus

⁸⁴ Projet Cadre Intégré: PRC dans le commerce international: SADC et COMESA

élargi comme COMESA, COI et SADC permettra sans nul doute des opportunités pouvant profiter aux EF dans diversification de leurs sources d'approvisionnement et de leur marché.

Si la balance commerciale⁸⁵ des EF reste excédentaire et la valeur de la monnaie locale demeure à son niveau actuel, cette situation rend plus compétitives les EF pour leur exportation.

La mise en œuvre du projet PIC avec les trois volets (infrastructures principales et stratégiques, dispositif incitatif à l'investissement et renforcement de capacité et de productivité locale) et du programme MAP constituent des actions favorables au développement des EF à Madagascar.

La création du Guichet Unique pour les investissements, permettant de faciliter les démarches de création d'entreprises, est un point positif dans l'amélioration de l'environnement des affaires dans le pays. La réduction de la pauvreté imposée à Madagascar une vision stratégique qui repose sur le rôle moteur du secteur privé car la poursuite de la croissance passe inéluctablement par le processus d'industrialisation et de l'intégration économique de Madagascar à l'économie mondiale⁸⁶, outre l'instauration de la libre circulation des biens et services, est l'intensification des exportations et des flux d'investissements directs étrangers.

Le climat de l'environnement économique et du monde des affaires à Madagascar semble retrouver son état au niveau normal⁸⁷. Cette situation de stabilité économique constitue un élément pertinent du développement des activités industrielles, de l'accroissement de la venue des capitaux étrangers et du développement des autres secteurs. Le bon fonctionnement du mécanisme industriel débouche à l'atteinte des objectifs de réalisation de production optimale pour l'allocation des ressources disponibles, et de la capacité de s'autofinancer pour l'extension des activités. Cette croissance réalisée par les industriels à l'échelle nationale est l'élément de base de la croissance économique du pays. Ainsi, l'une des conditions nécessaires au développement économique se prête sa volonté au soutien.

2- L'IMPORTANCE DU SECTEUR DES EF DANS L'ECONOMIE

a- Un projet de réforme de la loi relative au régime des ZF⁸⁸.

⁸⁵ BCM: Rapport annuel 2005

⁸⁶ Présentation des négociations internationales actuelles: Illustration sur le cas de Madagascar mars 2006

⁸⁷ BCM

⁸⁸ BIT: projet d'amélioration de la productivité des EF à Madagascar

Les textes relatifs au régime des ZF ne sont pas suffisamment clairs. Ils deviennent difficilement applicable surtout au niveau du code des douanes, calqué sur un modèle français de 1946 et qui ne peut pas appréhender les modalités de la mondialisation. Les générateurs dans le secteur souhaitent ainsi qu'une réforme tend vers la facilitation des procédures douanière et la flexibilité du code la reforme en profondeur des textes.

Les innovations touchent généralement la loi applicable aux EF. En ce qui concerne les obligations des EF, des relations d'éligibilités sont définies, et de nouvelles dispositions sur le respect de l'environnement et des règles d'hygiène introduites.

La réforme renforce aussi les manquements les principes de base pour amener les secteurs des EF à se développer dans le souci d'une meilleure productivité globale des entreprises et de la valorisation du travail.

En regard à la situation à laquelle est aujourd'hui confronté le secteur des EF, les points suivants mis en exergue pour une meilleure synergie de l'industrialisation réalisée en grande partie par les EF, la restauration d'un climat favorable aux affaire et du processus de développement économique et social.

Développement de la ZF à Madagascar par la facilitation et l'accélération des procédures administratives concernant les EF à Madagascar.

Législation du travail et relations professionnelles: en vue de mettre en œuvre la mise en respect des normes imposés par le code de travail.

Employabilité et système de formation des travailleurs. L'objectif favorise une coopération entre privée sur les bases d'une formation d'apprentissage du métier aux nouveaux employés et de renforcement de capacité en vue d'atteindre la meilleure productivité des travailleurs.

Valorisation de la justice sociale en vue de régler équitablement les différends relatifs au travail. Appliquer à toute personne, propriétaire, gérant, cadre et employé susceptible d'atteinte à la loi ou aux règlements régissant le domaine, ou une justice conforme à l'acte.

Par ailleurs, la réforme touchant l'extérieur se base sur l'objectif qui vise à mettre en place une vision partagé du développement du secteur des entreprises franches entre tous les acteurs concernés devant les enjeux mondiaux nouvellement redéfinis du commerce international⁸⁹.

b- Un régime juridique spécialisé afin de protéger l'économie.

⁸⁹ OMC: Projet cadre intégré PRC dans le commerce international

L'économie malgache prouve un certain retard notamment dans le phénomène accru de la libération. L'industrialisation s'avère encore d'un faible taux qui montre l'handicap majeur. Pour combler cette défaillance, le gouvernement malgache fait appel à des investisseurs potentiels étrangers. Le secteur industriel largement dominé par le secteur des entreprises franches deviennent ainsi une préoccupation majeure de l'Etat malgache. Pour favoriser cette forte taux de participation des EF, porteur de l'économie, des faveurs spécifiques leur sont attribuées en matière juridique⁹⁰.

Les entreprises franches qui s'implantent à Madagascar, sont exonérées de la taxe professionnelle.

Les marchandises sont libérées des droits de douanes, des taxes d'exportations, et de droits et taxes à l'exportation.

Conformément à l'article 23 de la loi sur les ZFI, toute liberté est accordée à l'entreprise bénéficiant du régime de ZF pour la gestion de son personnel dans le cadre du code de travail.

Les EF peuvent déterminer librement leur effectif d'encadrement dont elles ont besoin (avec cependant l'obligation de former du personnel malgache). Dans ce même esprit, la délivrance du permis de travail et du visa de séjour du travailleur est facilité. Le Ministère en charge du travail donne le permis de travail dans un délai de 15 jours après la demande.

Les entreprises franches demeurent ainsi un des piliers de l'économie malgache et c'est la raison pour laquelle elles sont protégées sous régime juridique afin de stimuler le dynamisme industriel.

Cette spécificité accordée aux EF s'avère d'une manière générale une politique incitative qui attire les investisseurs étrangers. L'économie connaît un certain relèvement du taux d'industrialisation à travers la venue massive des entreprises étrangères qui s'orientent vers le choix du régime des entreprises franches. Cette situation paraît opportune pour Madagascar, alors, pour en profiter, des mesures spécifiques sont prises en vue de restaurer un climat favorisant les affaires concernant le secteur des EF.

c- Les mesures prises en vue de favoriser le climat du secteur des EF

Madagascar se prête à dépenser sa politique de développement industrielle et commercial à laquelle toutes les parties concernées (Gouvernement, secteur privé, Société

⁹⁰ MEFB: Document sur les règlements des EF

civile) adhèrent à divers niveaux en vue de favoriser un nouveau climat de vie économique propice à l'expansion industrielle et commerciale.

Concernant les EF, des mesures incitatives ont été prises en vue de favoriser leurs activités économiques à Madagascar.

Le Gouvernement malgache attribue des faveurs qui visent l'amélioration de l'environnement des affaires pour promouvoir les investissements notamment des investissements touchants le secteur des entreprises franches. Les mesures prises⁹¹ se manifestent par:

La facilitation des services de douanes en misant sur la réduction du temps et de la cohérence des opérations de contrôle.

L'application d'un dispositif fiscal spécial, indicatif et clair en faveur du secteur des EF.

L'ouverture de l'acquisition de terrain utilisé à des fins d'exploitation aux entreprises préexistantes qui veulent élargir leurs activités ainsi qu'aux nouvelles entreprises approuvant leurs choix de s'implanter à Madagascar. Cette mesure s'accompagne de quelques conditions relatives aux dispositions foncières et domaniales ainsi que d'un certain montant d'investissement fixé par la loi malgache récemment mise en vigueur.

Les mesures prises bénéficient aussi aux EF d'un régime financier particulier, en application de l'article 9 de la loi 89-027 modifiée et complétée par la loi 91-020. Dans le domaine de l'IDE, la totalité des coûts en devise des investissements initiaux, y compris les fonds de roulements initiaux, doit être couverte par les apports en devise provenant de l'extérieur.

Une certaine liberté est laissée aux promoteurs: possibilité de contracter des emprunts à l'étranger, d'avoir un compte en devises auprès des banques locales pour un certain nombre d'opérations d'exportation et le rapatriement des recettes d'exportation. Les promoteurs peuvent également disposer librement des devises pour le règlement des fournisseurs, le transfert des dividendes, le transfert des fonds dégagés en fin de contrat ou de cessation d'activité. Il faut noter que les autorités financières ont désormais interdit le virement de compte à compte en devises. Le transfert des économies sur salaires nets d'impôts est libre sous certaines conditions: 50% si la famille réside à Madagascar, 70% si celle-ci est hors de Madagascar et 100% en cas de congé à l'extérieur⁹².

⁹¹ INSTAT: Enquête sur les IDE

⁹² BIT: Projet d'amélioration de la productivité des EF

Sur le plan travail, la mesure prise a comma objectif essentiel de contribuer à l'amélioration des compétitivités des travailleurs, car, par rapport aux enjeux de la concurrence mondiale effrénée, la main d'œuvre constituant le seul avantage comparatif de Madagascar parmi les autres coûts de facteurs doit être placé au centre de la préoccupation principale. La mesure vise aussi à reformer la législation du travail pour mieux l'adapter à l'exigence de l'emploi catalyseur d'une productivité améliorée.

Des actions sont également développées pour l'amélioration des activités professionnelles par la promotion efficace du dialogue social afin d'asseoir la stabilité du climat de travail dans le secteur et d'offrir ainsi de meilleures conditions de son développement.

CONCLUSION

L'essor économique de Madagascar s'accompagne de l'implantation massive des entreprises franches à travers la mise en œuvre d'un régime spécifique qui les régit.

Les entreprises franches constituent un outil pour la politique de relance économique manœuvrée par le Gouvernement malgache. Elles sont aussi un instrument efficace de lutte contre le chômage par ses capacités d'offrir un nombre important d'emplois. Sur le plan des finances publiques et malgré le régime fiscal de faveur, la ZF est une source de recettes supplémentaires pour l'Etat. Avec les performances constatées entre 2004 et 2005 en termes de création d'emplois (+ 15,10 % dans la ZF contre + 8,5 % pour le secteur industriel formel) et en termes de valeur ajoutée (respectivement + 11,01 % et + 6 %), le dynamisme dont fait preuve la ZF ne peut être remis en cause. Elle est d'ailleurs à l'origine de l'essentiel de la croissance industrielle. Les avantages sont réciproques pour les entreprises franches que pour le pays. L'abondance de la main d'œuvre composée majoritairement par des jeunes, et à faible coût, offre une grande opportunité aux entreprises franches et pour sa part, le pays bénéficie d'un secteur efficace se spécialisant sur une redistribution massive de revenu aux citoyens dépourvus d'emploi.

Au niveau des exportations, les entreprises franches dominent largement vis-à-vis du total des exportations malgaches. Cette situation améliore la compétitivité de l'économie nationale vis-à-vis du contexte de concurrence mondiale difficile.

L'effet de substitution se réalise, le solde déficitaire de la balance commerciale est allégé, la détérioration de l'échange s'améliore et la monnaie domestique se stabilise vis-à-vis des devises.

Le problème de développement économique de Madagascar est lié étroitement à l'éducation, la culture et le niveau d'investissement. Pour en faire face, le processus d'industrialisation réalisé en partie par le secteur des EF contribue à la création massive d'emploi et de redistribution de revenu. Cet aspect catalyseur de l'économie nationale perpétré par les EF est une étape qui mène à la croissance économique et le développement économique et social de Madagascar.

Les entreprises franches constituent un élément moteur de l'économie malgache et pour atteindre le développement économique et social durable, l'Etat fait appel aux investisseurs potentiels étrangers, notamment ceux concernés dans le domaine.

BIBLIOGRAPHIES

- AUDRETCH D.B, « Innovation in large and small firms » Edition AER, 1988
- BIDARD.C, PASINETTI Luigil « la production jointe », Edition ECONOMICA, 1984
- CAIRE Guy, « Théorie et Pratique de la politique de revenus », PUF, 4è éditions, 1970
- CHANDLER «Stratégies et structures de l'entreprise », Les éditions d'organisation, 1989
- CHEVALLIER Jean Marie, « La structure financière de l'industrie américaine », Editions CUJAS, 1992
- COLASSE Bernard, « La rentabilité de l'entreprise : analyse, prévision et contrôle » Editions DUNOD, 3è éditions, 1982
- DOMINATI Jacques "Quel avenir industriel pour la France", Editions ECONOMICA, 1987
- FRANCOIS Poulon « Economie Générale » Edition Dunod, Paris 1984
- GNOS Claude, « Production, Répartition et Monnaie »,
- HOUERY Nicolas, « Mesurer la productivité », Editions DUNOD, 1977
- JACQUEMIN, A, « Economie industrielle européenne », Editions DUNOD, 1976.
- ALAIN Jean, « L'écu, le SME et les marchés financiers », Les éditions d'organisations, 1990
- ANGELIER Jean Pierre « Economie industrielle », PUF, Grenoble, 1991
- OLSEM Jean-Pierre, « Comment mener une organisation : la conduite du changement dans l'entreprise », Editions DUNOD, 1978
- OLSEM Jean-Pierre « Concurrence et stratégies industrielles » Edition Cargèse, 1987,
- TOLEDANO Jean,« A propos des filières industrielles » Revue d'économie industrielle, N°6, 1978
- LECAILLON Jean « Eléments d'économie industrielle », Edition Montchrestien, 1988
- MONTBRIAL « Economie théorique » PUF, 1971
- MOUGEOT Michel, DURU Gérard, AURAY Jean Paul « La structure Productive Française » Editions ECONOMICA 1977

PERROUX François, BLOCH-LAINE François, « L'entreprise et l'économie du XX^e Siècle, PUF, 2^e éditions, Tome 2, 1968.

SALAMA Pierre, VALIER Jean « Une introduction à l'économie politique » Edition Maspero, Paris 1973

PIETTRE Alain & REDSOLB Alain « Pensée économique et théories contemporaines » Edition Dalloz, 1986

RAINELLI "Economie industrielle", Edition Dalloz, Paris 1989

BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR, Rapport annuel 2005

BCM : Enquête sur les IPF

BIT, Projet d'Amélioration de la Productivité des EF 2004

INSTAT : Enquête sur les IDE

MEFB : Document sur les règlements des EF

MICDSP : Direction de l'Industrialisation

OMC : Projet Cadre Intégré, PRC Dans le commerce international
[www.gefp.com/doc/gefp form.doc](http://www.gefp.com/doc/gefp_form.doc)

ANNEXE

LOI N° 89-027 relative au régime de Zone Franche Industrielle à Madagascar.
L'Assemblée nationale populaire l'a adopté. Le Président de la République Démocratique de Madagascar promulgue, la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Il est institué à Madagascar le régime de Zone Franche Industrielle, défini par les dispositions de la présente loi.

Ce régime s'applique aux investissements réalisés par des promoteurs nationaux ou étrangers ou en association des deux dans des activités industrielles de transformation tournées vers l'exportation et celles conséquentes de l'article 3 ci-dessous.

Il est entendu par exportation, la vente à l'étranger de biens et services originaires ou en provenance de Madagascar. Sont aussi considérées comme des opérations d'exportation, les ventes directes aux industries bénéficiaires du régime de Zone franche industrielle.

Art 2. — Les entreprises bénéficiant du régime de Zone franche industrielle exercent leur profession à l'intérieur d'une aire matériellement délimitée dite : Zone Franche Industrielle, ci-après désignée par le sigle "ZFI".

La création d'une ZFI est autorisée par décret, sur proposition du Ministère chargé de l'Industrie.

Les conditions de matérialisation d'une ZFI sont fixées par les textes portant application de la présente loi.

Dans le sens de la présente loi, la partie du territoire national non soumise au régime de Zone Franche Industrielle est désignée par "territoire douanier national".

Art. 3. — Les entreprises de ZFI comprennent trois catégories :

1. Les Entreprises de Promotion Exploitation (EPE): elles sont chargées d'une part des travaux d'aménagement et de construction, et d'autre part de la gestion et de la promotion des ZFI qui leur sont respectivement

confiées; elles peuvent sous-traiter les travaux d'aménagement et de construction requis sous leur entière responsabilité.

2. Les Entreprises Industrielles de Transformation.

3. Les Entreprises de Services : ces entreprises industrielles et celles de services sont désignées ci-après par : "entreprises utilisatrices".

Art. 4. — Dans les conditions précisées par le décret portant application de la présente loi, le régime de Zone Franche industrielle peut être appliqué à l'extérieur des ZFI, à titre dérogatoire, à toute Entreprise Industrielle de Transformation remplissant les critères de l'article 9 - 2ème alinéa ci-après.

Une telle entreprise est dite: "Entreprise Franche".

Sa création est autorisée par décret sur proposition du Ministère chargé de l'industrie.

Elle a les mêmes droits, avantages et obligations que les entreprises industrielles de transformation des ZFI, et doit satisfaire notamment aux dispositions de l'article 12 ci-après; son aire d'implantation doit être matériellement bien délimitée.

Art 5. — Les fonctions respectives de chaque entreprise définie catégorie à l'article 3 ci-dessus, demeurent distinctes et qui ne peuvent pas être cumulées par une personne morale.

Toutefois est autorisé le cas où les activités de service font partie intégrante de l'EPE ou de l'entreprise industrielle de transformation et ne fonctionnent que pour le compte exclusif de cette entreprise.

Art. 6. — Toute entreprise bénéficiant du régime de Zone franche est tenue de respecter l'ordre public, les règles d'hygiène et de salubrité, de protéger l'environnement, et d'une manière générale, de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur le territoire national.

Art. 7. — Un bureau de coordination administrative des zones franches industrielles sera créé par décret qui définira son rôle, ses attributions et sa mission.

TITRE II

DROITS ET OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

CHAPITRE PREMIER

ELIGIBILITÉ — AGRÉMENT

Art 8. — Toute entreprise désirant bénéficier du régime de Zone franche industrielle, doit adresser sa demande au Bureau de coordination administrative. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier conforme au plan type défini par arrêté du Ministère chargé de l'industrie et comprenant notamment la description du projet et le plan de formation de l'ensemble de son personnel.

Art 9. — Pour bénéficier du régime de Zone franche industrielle :

— une EPE doit justifier des capacités financières et techniques pour assumer les fonctions qui lui sont dévolues pour le développement d'une ZFI.

— une Entreprise Industrielle de Transformation doit destiner la totalité de sa production à l'exportation et satisfaire aux critères propres à son secteur d'activité lesquels sont définis par arrêté du Ministère chargé de l'industrie;

— une Entreprise de Service doit destiner exclusivement ses activités aux besoins des EPE et des entreprises utilisatrices des ZFI; la liste des secteurs d'activités dans lesquels une telle entreprise peut opérer, est fixée par décret.

Pour chaque catégorie d'entreprise, au cas où, le capital est entièrement détenu par les étrangers, la totalité du coût des investissements initiaux doit être couverte en devises.

Dans le cas d'une association avec les nationaux, la couverture en devises du coût des investissements initiaux doit être au moins promotionnelle aux parts des associés étrangers.

Art. 10. — L'agrément :

— d'une EPE est octroyé par arrêté conjoint des Ministères chargés respectivement des Finances, des Travaux publics, de l'Industrie;

— d'une entreprise industrielle de ZFI ou d'une entreprise franche est octroyé par arrêté conjoint des Ministères chargés respectivement des Finances et de l'Industrie;

— d'une Entreprise de Service est octroyé par arrêté conjoint des Ministères chargés respectivement des Finances et de l'activité de services.

Dans les conditions stipulées par décret portant application de la présente loi, le dossier ayant suscité la décision d'agrément vaut cahier des charges.

Art. 11. — L'agrément d'une entreprise utilisatrice est octroyé, dans un délai maximum de trente (30) jours comptés à partir de la date de dépôt de la demande, ou le cas échéant, celle de dépôt du dernier élément complétant le dossier.

Art. 12. — L'entreprise agréée bénéficie du régime de zone franche industrielle et ne peut pas prétendre à d'autres dispositions plus favorables prévues ailleurs. Sous peine d'annulation de l'agrément, elle est tenue dans les douze (12) mois qui suivent l'arrêté d'agrément, de se constituer en une société de droit malgache.

Toutefois, les entreprises nationales de service, sous réserve de renoncer au régime défini par la présente loi, ne sont pas tenues de satisfaire à cette obligation.

Art. 13. — Toute entreprise, qu'elle soit agréée ou non au titre du Code des investissements ou qu'elle bénéficie d'un régime spécial en vertu d'une convention particulière passée avec l'Etat, peut, à tout moment demander, dans les conditions fixées par la présente loi, l'octroi du régime de Zone franche industrielle.

L'agrément au titre du régime Zone franche industrielle annule et remplace celui des régimes octroyés antérieurement sans que l'adaptation puisse aboutir à :

- accorder des avantages avec effet rétroactif;
- allonger la durée de la période d'exonération fiscale antérieurement octroyée;
- cumuler les avantages;
- renouveler les avantages déjà obtenus pour les mêmes investissements.

Art 14. — Le cahier des charges fixe notamment pour les EPE, le calendrier des différentes phases des travaux d'aménagement de construction de la ZFI, et pour les entreprises utilisatrices, le délai d'installation dans une ZFI.

Art 15. — Un cas de manquement à toutes ou partie des obligations dictées par la présente loi et ses textes d'application, l'entreprise de ZFI sera mise en demeure de prendre les mesures nécessaires afin de régulariser sa situation.

A défaut de commencement, de régularisation dans un délai de deux mois, à partir de la notification de la mise en demeure, la suspension, voire le retrait, du régime préférentiel est prononcé dans la même forme que pour l'octroi de l'agrément, sans que l'entreprise puisse prétendre à indemnisation.

CHAPITRE IV

FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET DES EXPATRIÉS

Art. 32. — Les entreprises de ZFI bénéficiant du régime fiscal suivant :

1. Impôt sur les bénéfices des sociétés:

Toute entreprise bénéficiant du régime de Zone franche industrielle est soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, fixé au taux de 10 pour cent.

Toutefois :

1.1. Les EPE en sont exonérées pendant une période de douze (12) ans comptés à partir du démarrage des travaux de construction de la zone;

1.2. Les Entreprises Industrielles de Transformation en sont exonérées pendant les cinq (5) premiers exercices d'exploitation effective:

1.3. Les Entreprises de Services en sont exonérées pendant les deux (2) premiers exercices d'exploitation effective.

L'exploitation effective exclut la période de mise au point industriel et celle de la formation professionnelle; dans tous les cas ce périple ne peut pas excéder douze (12) mois.

2. Réduction sur l'IBS:

Après la période de grâce, les investissements réalisés en cours d'exploitation donnent droit à des réductions; dont les taux sont donnés par le rapport : $(IN/IR) \times 100$ et dans lequel IN représente le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice considéré, et IR celui des immobilisations résiduelles figurant dans les états financiers.

Au cas où ce taux est supérieur à 100 pour cent, les droits à réduction non utilisés peuvent être reportés jusqu'à parfait apurement.

3. Règles d'assiette et de liquidation :

Les règles d'assiette et de liquidation fixées par le Code général des impôts demeurent applicables aux entreprises des ZFI.

Toutefois les pertes peuvent être reportées sur cinq (5) exercices consécutifs.

4. Impôt sur les Dividendes distribués :

Toute entreprise de ZFI est assujettie à un impôt sur les dividendes distribués, au taux fixe de 10 pour cent, sans période de grâce.

Art. 33. — Aucune autre mesure tendant à aggraver les charges fiscales prévues pour les dispositions précédentes ou à instituer un traitement discriminatoire entre entreprises de même catégorie ne peut être appliquée aux entreprises des ZFI.

Les dispositions de l'article 32 ci-dessus excluent pour les entreprises de ZFI toute autre forme d'impôt non prévue par la présente loi.

Ces dispositions assistent la stabilisation des impôts visés à l'article précédent.

Art. 34. — Le montant de l'impôt sur les revenus salariaux des expatriés travaillant dans les Zones franches de Madagascar, ne doit pas dépasser les trente cinq pour cent (35 %) de la base imposable.

Art. 35. — Les entreprises de ZFI bénéficient des dispositions plus favorables que l'Etat pourrait accorder à d'autres entreprises de ZFI exerçant dans le même secteur d'activité.

TITRE III

DES DOUANES

Art. 36. — L'action des services des douanes s'exerce dans les ZFI suivant les conditions fixées par les codes des douanes.

En cas de besoin, les procédures douanières spécifiques aux zones franches seront précisées par voies réglementaires

Art. 37. — Les mouvements de biens et de services de toutes espèces pour le compte des entreprises des ZFI sont autorisés sous réserve des interdictions ou restrictions justifiées notamment pour des raisons de moralité, d'ordre public et de sécurité publique, d'hygiène, de protection de l'environnement, d'ordre vétérinaire ou phytopathologique, de protection de brevet, de marque de fabrique, de droit d'auteur ou de reproduction, de patrimoine intellectuelle.

Art: 38. — Dans les conditions stipulées par les conventions internationales auxquelles l'Etat Malgache a adhéré, les marchandises des entreprises de ZFI bénéficient des régimes commerciaux préférentiels accordés à Madagascar

Art. 39. — Toute opération d'importation ou d'exportation est réalisée sous le contrôle du Service des douanes; elle doit donner lieu à une déclaration conforme à la procédure douanière des ZFI.

Art. 40. — Les matériaux et accessoires de construction, matériels roulants de chantier, véhicules destinés au transport des marchandises, équipement d'usine, matières premières, produits semi-ouvrés, emballages, pièces de rechange ou détachées, matériels didactiques, mobiliers, matériel informatique et de bureautique ainsi que les fournitures de bureaux, destinés à la préparation, à l'aménagement et à l'exploitation des ZFI et des entreprises y opérant, sont exonérés de :

- droit de douanes,
- taxe d'importation,
- taxe de consommation,
- taxe unique de transaction (TUT).

Art. 41. — Les biens et services exportés à l'étranger par les entreprises de ZFI sont exonérés de tous droits et taxes à l'exportation.

Le service des douanes donne, sur demande de l'exportateur, le visa justifiant l'origine de ces biens et services, conformément à la législation nationale régissant la matière et aux stipulations des conventions internationales auxquelles Madagascar a adhéré.

Art. 42. — La quantité et la qualité des biens et services destinés à être écoulés exceptionnellement sur le marché du territoire douanier national, sont fixées par arrêté des Ministères chargés respectivement de l'Industrie, des Finances et du Commerce.

Ces biens et services sont traités comme des importations du territoire douanier national et suivent la réglementation du commerce extérieur malgache.

Art. 43. — A l'exception de ceux; dont la liste est fixée par décret et qui sont fournis, aux prix pratiqués sur le territoire douanier national et payables en devises convertibles, les biens et services fournis par les entreprises du territoire douanier national aux entreprises de ZFI sont considérés comme des exportations et traités comme telles.

A ce titre, et sauf en ce qui concerne les biens et services exclus par le précédent alinéa, les régimes douaniers d'admission temporaire, d'entrepôt industriel, ou de drawback sont applicables aux entreprises du territoire douanier national :

a. Pour les matériels et équipement de chantier, pièces détachées, matériaux de construction et accessoires destinés à l'aménagement du site et à la construction des ZFI.

b. Pour les intrants, matières premières, produits semi-ouvrés ou ouvrés servant à la fabrication, au conditionnement, au traitement, à l'emballage et à la conservation des produits destinés à être exportés vers les ZFI

Art. 44. — Le traitement des rébus et produits de fin de série des entreprises de ZFI, est fixé par arrêté conjoint des Ministères chargés respectivement de l'Industrie, du Commerce et des Finances.

TITRE IV

DES TERRAINS ET DES CONSTRUCTIONS

Art. 45. — Les terrains de ZFI sont la propriété de l'Etat; toutefois ceux des entreprises franches peuvent être la propriété de privés sous réserve des dispositions des législations domaniales et foncières.

Les transactions sur les propriétés privées relèvent du droit commun.

Art. 46. — Pour les promoteurs étrangers, les terrains destinés à l'aménagement des ZFI ou à l'installation d'entreprise franche sont donnés à bail pour une durée, fixée d'accord parties, allant de vingt (20) à cinquante (50) ans. Cette durée est renouvelable.

Les conditions de renouvellement du bail sont précisées par le décret portant application de la présente loi.

Art. 47. — Avant toute cession ou mise en adjudication des baux et des constructions, l'emphytéote et/ou le superficiaire doit au préalable en informer le Bureau de coordination administrative dans un délai minimum de quatre-vingt-dix (90) jours.

En cas de cessation définitive d'activités sur les propriétés de l'Etat celui-ci bénéficie d'un droit de préemption pour l'acquisition des constructions et autres réalisations effectuées dans la ZFI.

TITRE V

CONTRÔLES

Art. 48. — Les entreprises de ZFI sont soumises à un contrôle administratif destiné à vérifier la conformité de leurs activités aux dispositions de la présente loi.

Elles sont notamment soumises à des mesures de contrôle et de surveillance exercées par l'administration des douanes et les autres agents mandatés du Bureau de coordination administrative.

Art. 49. — Aucune personne n'est autorisée à résider dans les ZFI.

Les entreprises devant effectuer des travaux de nuit doivent en informer préalablement le Bureau de coordination administrative.

Art. 50. — L'accès d'une ZFI est limité aux personnes et véhicules dûment autorisés.

Les entrées et sorties des ZFI ne sont autorisées qu'aux endroits prévus à cet effet.

Le Bureau de coordination administrative est le seul organisme habilité à délivrer lesdites autorisations.

RESUME

NOM : RAMIALILALA
PRENOMS : Laza Anthony
THEME : DIAGNOSTIQUE STRATEGIQUE DU SECTEUR
MANUFACTURIER : L'INDUSTRIE TEXTILE DE LA ZONE
FRANCHE
Nombre de tableaux : 17
Nombre de graphique : 01
Nombre de pages : 85

L'expérience de la Zone Franche à Madagascar constitue le meilleur exemple de réussite du processus de transition vers l'économie de marché et d'insertion dans l'économie mondiale. L'ouverture de l'économie malgache, influencée par le phénomène de libéralisation et de mondialisation de l'économie, favorise une grande tendance à l'intensification du processus d'industrialisation.

L'augmentation des activités des EF en 2003, 2004 et 2005 est respectivement de 45%, 30 % et 15 % a montré leur part contributive très significative à l'économie malgache. Durant ces trois années, le niveau de la valeur ajoutée du secteur des EF est consécutivement de 43,60 milliards d'Ar, 56,41 milliards d'Ar et 62,62 milliards d'Ar qui détermine la part des EF dans le PIB, respectivement de 9,19 %, 11,31 % et 11,99 %.

En l'année 2005, le nombre d'établissements d'EF enregistré s'élève à 468 et le nombre d'employés est de 115 000 personnes. Ce dynamisme industriel des entreprises franches exprime leur volonté au soutien de développement économique de Madagascar.

Le secteur des entreprises franches est un élément catalyseur de la croissance économique par son dynamisme très spectaculaire sur le plan production, exportation et emploi. Néanmoins des mesures incitatives en faveur des ces entreprises doivent être prises en vue de les offrir un environnement économique propice.

Le développement économique durable, une grande ambition du Gouvernement malgache, nécessite une grande participation du secteur industriel, les entreprises franches sont là pour s'en assurer partiellement.

Encadreur : Monsieur RAMIARISON Herinjatovo Aimé,
Enseignant Chercheur à l'Université d' Antananarivo
Adresse : Lot II F 33 IMZ Andraisoro
Téléphone : 033 14 036 23